

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Budgets principal et annexes



RAPPORT DE PRESENTATION

Séance du conseil municipal du 03 juillet 2020

SOMMAIRE

Préambule	3
BUDGET PRINCIPAL	5
I. Les résultats 2019	5
II. Section de Fonctionnement	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
1. Chapitre 73 - Impôts et taxes	7
2. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	9
3. Chapitre 70 – Produits des services	15
4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement	15
B. Les dépenses de fonctionnement	16
1. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement	16
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement	18
III. La section d'investissement	23
A. Les ressources d'investissement	23
B. Les emplois d'investissement	29
1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement	30
2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement	30
3. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) au 31/12/2019	33
IV. Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT / Répartition sur 100 euros du budget	34
BUDGETS ANNEXES	36
A – Eau	36
B – Régie Exploitation Elispace	38
C – Lotissement Longue Haie	39
E – Lotissement Agel	40
F – Lotissement PA Tilloy	41
RESULTATS CONSOLIDES	43

Préambule

A titre liminaire, le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote au 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (délai exceptionnellement prolongé cette année au 31 juillet par l'ordonnance 2020-330 relative aux mesures de continuité budgétaire liées aux conséquences de l'épidémie de Covid-19).

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la Ville (3^{ème} étage de l'hôtel de Ville),
- consultation et téléchargement sur le site internet de la ville www.beauvais.fr rubrique Economie emploi / Le budget de la ville
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via le site internet de la Ville.

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate ⁽¹⁾ qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> « les collectivités locales en chiffres 2019 » CA2017 et même site, rubrique « les comptes des communes »

Synthèse générale

En 2019, pour l'ensemble des budgets (principal + annexes), le compte administratif (bilan) de la Ville de Beauvais dégage un résultat de clôture d'exercice de 9,550 millions d'euros. Ces 9,550 millions d'euros s'obtiennent avec 122,3 millions d'euros de recettes, 112,6 millions d'euros de dépenses, et +2,96 millions d'euros de reprise sur les résultats de 2018.

Le budget principal totalise 85,5 millions d'euros de recettes sur les 122,3 millions d'euros pour l'ensemble des budgets (95,4%). Ce sont 85,50 millions d'euros de recettes qui proviennent de la **section de fonctionnement**, dont les deux principaux postes sont les impôts et taxes qui totalisent 59,96 millions (70,1%) et les subventions et participations avec 18,47 millions (21,6%).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles totalisent 75,21 millions d'euros avec 45,36 millions dépensés en charges de personnel (60,3%) et 23,67 millions au niveau des autres charges de gestion courante (chapitres 011 et 65 avec un total de 31,5%).

Dans le cadre de la **contractualisation** avec l'Etat, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne devait pas dépasser +1,45% entre 2018 et 2019. Avec un total de 69,7 millions de dépenses réelles en 2019 et un seuil de 71,7 millions à ne pas dépasser, cette évolution s'établit à **-0.29%**, représentant une marge de plus de 2 millions d'euros par rapport au plafond contractualisé.

Toujours concernant le budget principal, **la section d'investissement** enregistre 31,14 millions d'euros de recettes dont 11,92 millions (38,28%) contribuent à l'autofinancement des investissements, avec 7,189 millions d'affectation du résultat de 2018 en investissement et 4,73 millions d'amortissements des biens. Le recours à l'emprunt s'établit à 8,59 millions d'euros (dont 3 millions inscrits en report 2018). Du côté des dépenses d'équipement, la programmation annuelle 2019 atteint 23,217 millions d'euros.

Les budgets annexes totalisent 5,66 millions d'euros de recettes, dont 2 millions pour le budget annexe de l'Eau, 0,76 million pour l'Elispace et 2,89 millions pour l'ensemble des budgets annexes dits de lotissement (dont 0,7 million de subvention versée par le budget principal au budget Agel).

BUDGET PRINCIPAL

I. Les résultats 2019

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	9 091 537,01	10 292 093,04	19 383 630,05	0,00	19 383 630,05
Investissement	-7 232 934,91	-374 984,04	-7 607 918,95	-3 050 775,54	-10 658 694,49
Total :	1 858 602,10	9 917 109,00	11 775 711,10	-3 050 775,54	8 724 935,56

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2018 correspond aux résultats issus du compte administratif 2018

Le résultat de clôture 2019 cumulé est excédentaire de 8 724 935,56 euros compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de **19 383 630,05** euros de la section de fonctionnement
- un besoin de financement de **-10 658 694,49** euros de la section d'investissement et comprenant un solde de restes à réaliser de **-3 050 775,54** euros

Les restes à réaliser comprennent 5 600 175,54 euros de dépenses et 2 549 400 euros de recettes, dont aucun recours à l'emprunt reporté sur 2020.

Les prévisions étant d'ordinaire équilibrées en dépenses et en recettes, et même en tenant compte spécifiquement cette année du vote en suréquilibre de +1,6 millions d'euros de la décision modificative no 1, le résultat d'exécution est influencé par les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions.

Aussi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2019, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, et également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes depuis ces trois dernières années.

II. Section de Fonctionnement

Le résultat d'exécution 2019 de la section de fonctionnement atteint 10 292 093,04 euros. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

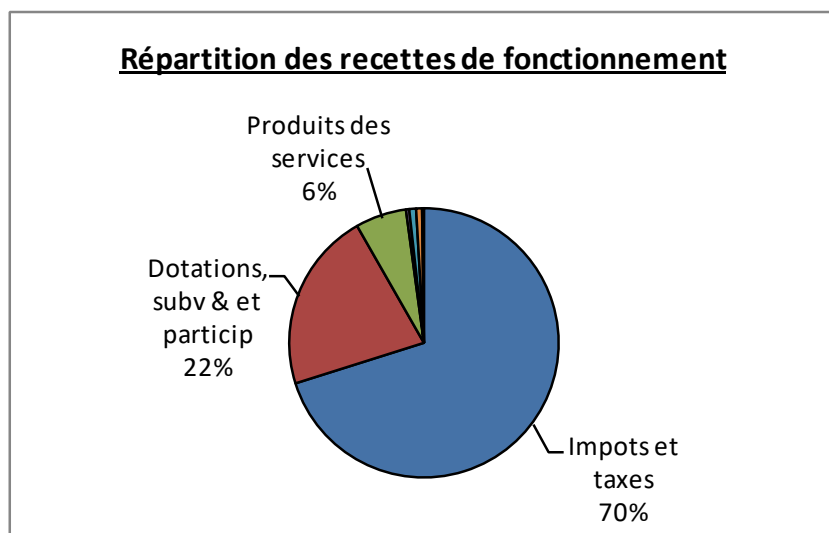
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement totalisent une exécution à hauteur de 85 312 970,35 euros, soit un taux de réalisation de 101,42% par rapport aux attributions budgétaires. Pour rappel, le taux de réalisation au CA2018 était à hauteur de 101,85%.

Le détail des recettes de fonctionnement (mouvements réels+écritures d'ordre) est le suivant

Recettes de fonctionnement		Réalisations 2017	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	variation 2019/2018	taux exécution real/prev
R E C E T T E S	013 Atténuation de charges	923 345	650 473	305 000	604 733	-45 740	198,3%
	70 Produits des services	5 381 778	5 832 076	5 698 564	5 230 632	-601 443	91,8%
	73 Impôts et taxes	58 737 223	59 074 160	59 376 450	59 967 435	893 275	101,0%
	74 Dotations, subventions et participations	17 765 113	17 995 630	17 849 788	18 473 117	477 487	103,5%
	75 Autres produits de gestion courante	616 380	857 261	743 200	705 020	-152 241	94,9%
	76 Produits financiers	140	117	100	117	0	117,3%
	77 Recettes exceptionnelles	2 061 597	1 066 761	144 004	331 916	-734 845	230,5%
	78 Reprise provision	47 779	0	0	0	0	
	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	74 305	105 231	250 000	188 247	83 016	75,3%
	Total recettes de fonctionnement :		85 607 659	85 581 709	84 367 106	85 501 217	-80 492

A noter que la répartition de ces recettes se compose principalement des impôts et taxes pour 70%, dotations et subventions pour 22%, produits des services pour 6%, et autres recettes pour 2%.



1. Chapitre 73 - Impôts et taxes

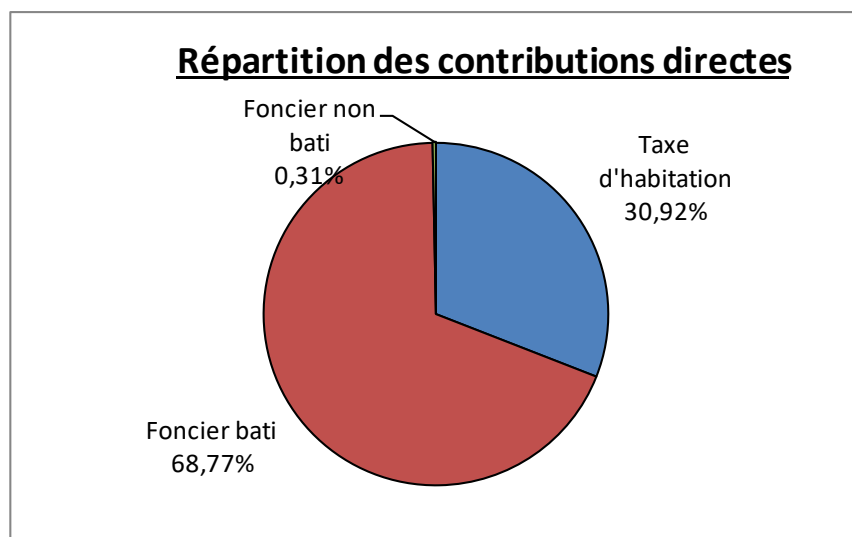
Ce chapitre budgétaire totalise 59 967 435,01 euros, et représente à lui seul 70% des recettes réelles de fonctionnement.

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :

73/ Répartition des impôts et taxes	2018	2019	variation 2019/2018	variation en %
Contributions directes	38 583 507,00	39 187 698,01	604 191,01	1,57%
Recettes intercommunales	17 515 819,41	17 574 826,41	59 007,00	0,34%
Taxe sur l'électricité	1 025 621,84	999 895,21	-25 726,63	-2,51%
Droits de mutation	1 390 655,14	1 630 805,35	240 150,21	17,27%
Autres impositions	558 556,62	574 210,03	15 653,41	2,80%
Total	59 074 160,01	59 967 435,01	893 275,00	1,51%

a) Contributions directes

Les contributions directes (articles 73111 et 7318) totalisent 39,18 millions d'euros et représentent 45% des recettes de la section de fonctionnement comme en 2018. Le produit des contributions directes augmente entre 2018 et 2019 de + 604 191 euros ou + 1,57 %.



Le produit des contributions directes, rôles supplémentaires et complémentaires compris, se répartit de la manière suivante :

- 68,77 % de taxe sur le foncier bâti (26,94 millions d'euros) ;
- 30,92 % de taxe d'habitation (12,11 millions d'euros) ;
- 0,31 % de taxe sur le foncier non bâti (0,12 millions d'euros).

Rôles complémentaires et supplémentaires compris, le détail des variations est le suivant en l'absence de hausse de taux :

- **Taxe d'habitation** : + 212 687 euros ou + 1,79 %, hausse due à la fois à la variation des bases fiscales entre 2018 et 2019 (+ 2,56% ou + 298 012 euros) ainsi qu'une moindre perception en 2019 de rôles complémentaires (39 052 euros) et de rôles supplémentaires (128 425 euros)

- **Taxe sur le foncier bâti** : + 466 271 euros ou + 1,76 %. Cette progression du produit est le résultat de la variation physique des bases (+ 2,29 % ou + 603 436 euros) et de rôles complémentaires et supplémentaires pour un total de 20 101 euros inférieur à celui de l'an passé.
- **Taxe sur le foncier non bâti** : - 1 486 euros ou - 1,20 % par rapport à 2018.

Globalement les recettes liées aux contributions directes bénéficient depuis 2018 de l'application de la revalorisation annuelle des valeurs locatives, actualisée chaque année en fonction de l'inflation (revalorisation forfaitaire +0,4% pour 2017, +1,1% pour 2018, +2.2% pour 2019, et différenciée pour 2020 TH+0.9% TF +1,2%) Ainsi, cette nouvelle formule est plus avantageuse pour les collectivités et l'on peut constater pour 2019 un coefficient 2 fois supérieur (+2,2%) à celui de 2018 (+1,1%).

b) Les recettes intercommunales versées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et reversées par l'Etat

La Ville de Beauvais perçoit de la CAB deux dotations :

- **Une dotation de compensation** due au titre des différents transferts de compétences, dont le montant perçu en 2019 (**16 723 549 euros**) est identique à celui perçu en 2017. Cette dotation évolue certaines années à l'occasion de transfert de compétences entre collectivités (pour mémoire, diminution en 2018 de -94 mille euros avec le transfert obligatoire de la GEMAPI pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, le transfert des ZAE – Zones d'activités économiques et le transfert des terrains familiaux Gens du voyage)
- **Une dotation de solidarité communautaire** de **105 230 euros perçue en 2019** contre 107 807 euros en 2018. A noter que la DSC va être refondée en 2020 afin d'ajuster cette dernière aux nouveaux critères posés par la loi de finances 2020. En effet, l'article 256 de ladite loi codifie les dispositions relatives à la dotation de solidarité communautaire qui figuraient à l'article 1609 nonies C CGI et les complète. Ces dispositions figurent désormais à l'article L.5211-28-4 du code général des collectivités territoriales, et sont retirées de l'article 1609 nonies C CGI. Alors que la DSC devait jusque-là être répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population ou du potentiel fiscal ou financier par habitant, les DSC doivent dorénavant tenir compte majoritairement :
 - de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
 - de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI,
 Ces deux critères doivent être pondérés par la population communale dans la population totale de l'EPCI : il n'est plus possible par exemple de répartir une enveloppe de la dotation en fonction du critère de l'écart du potentiel fiscal par habitant sans tenir compte de la population de chaque commune ensuite.
- En outre, elle perçoit de l'Etat depuis 2017 **le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. A noter que la commune de Beauvais n'est pas prélevée parallèlement de ce fonds contrairement aux autres communes de la CAB car elle bénéficie en vertu des dispositions de la loi de finances de 2016 de l'exonération du prélèvement de l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) classées du 1^{er} au 250^{ème} rang. La ville de Beauvais étant classée 196^{ème} en 2019 ce qui a servi de base au calcul du reversement de FPIC 2019, il s'agit donc d'une recette nette de **746 047 euros** de FPIC perçue en 2019 et comptabilisée à l'article 73223 contre 684 463 euros en 2018 soit une évolution de + 61 584 euros.

c) **Autres éléments**

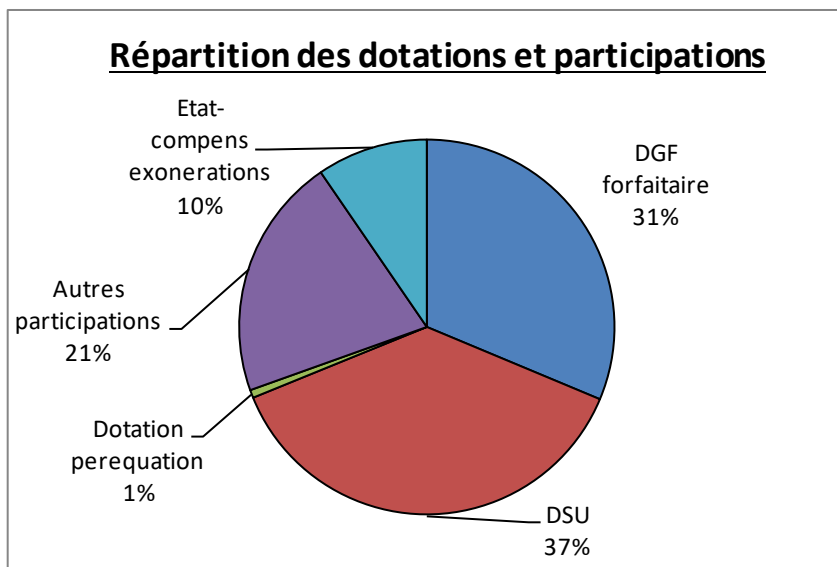
Au-delà des contributions directes et des recettes intercommunales, qui représentent 94,96 % des impôts et taxes perçues par la collectivité, on peut relever les éléments suivants :

- **Les taxes additionnelles aux droits de mutations :** elles totalisent **1 630 805 euros** contre 1 390 655 euros en 2018, soit une hausse de 17 %. Ces variations de recettes sont liées à l'évolution du nombre de transactions immobilières sur notre territoire.
- **La taxe sur l'électricité :** elle totalise **999 895 euros**, soit une diminution de - 2,5% (ou -25 726 euros) de ce produit par rapport à 2018 (1 025 622 euros). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des consommations qui constitue la base de l'assiette de taxation. Rappelons que l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité (délibération du conseil municipal du 07/07/2011) qui modifie notamment cette assiette qui repose désormais uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture.
- **La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) :** l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a remplacé les différentes taxations communales sur la publicité par une taxe unique dite TLPE. Le produit 2019 atteint **376 993 euros** contre 347 343 euros en 2018.
- **Les droits de places :** Cette recette qui s'élève en 2019 à **142 857 euros** enregistre une augmentation de +7,8 % (+10 407 euros) par rapport à 2018.
- **les autres recettes** rattachées à cette catégorie correspondent aux **taxes funéraires** (49 502 euros) et la **taxe sur les pylônes électriques** (4 856 euros)

2. **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre budgétaire atteint 18,47 millions d'euros de réalisation contre 17,99 millions d'euros en 2018 soit une évolution de +2,65 % (+ 477 486 euros). Ce chapitre représente 21,65 % des recettes réelles de fonctionnement.

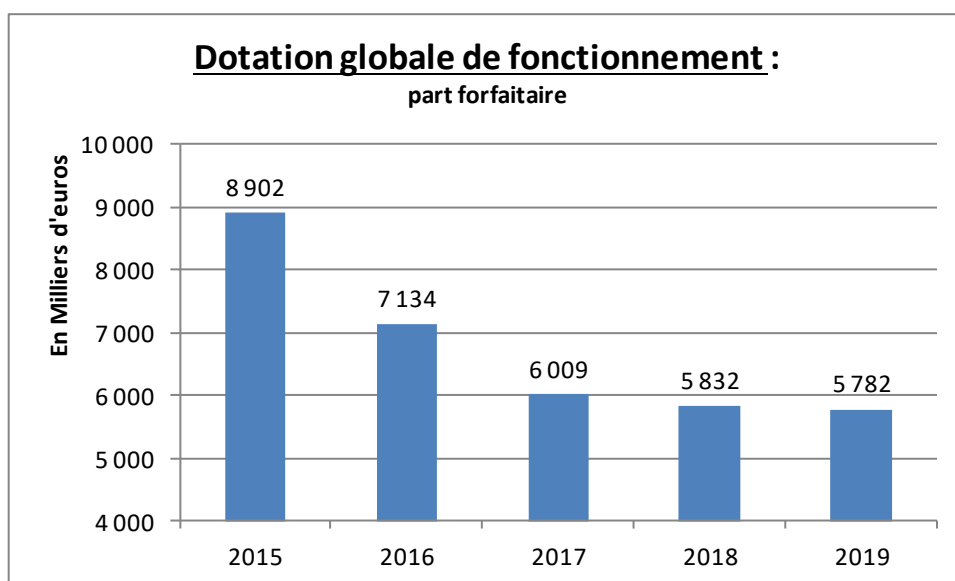
La répartition et l'évolution de ces recettes est la suivante :



74/ Répartition des dotations et participations	2018	2019	variation 2019/2018	variation en %
Etat DGF/ Ddotation globale de fonctionnt- forfaitaire	5 832 374,00	5 782 251,00	-50 123,00	-0,86%
Etat DGF/ Dotation de solidarité urbaine (DSU)	6 612 987,00	6 934 352,00	321 365,00	4,86%
Etat DGF/ Dotation nationale de péréquation (DNP)	105 723,00	126 868,00	21 145,00	20,00%
Autres particip (Etat, région, département, CAF)	3 773 261,97	3 866 995,86	93 733,89	2,48%
Etat, compensation exonérations fiscales	1 671 284,00	1 762 650,00	91 366,00	5,47%
Total	17 995 629,97	18 473 116,86	477 486,89	2,65%

a) Dotation globale de fonctionnement : dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :



C'est un recul de – 50 123 euros qui est constaté entre 2018 et 2019, soit une diminution de – 0.86 %.

Cette baisse est beaucoup moins importante que celle constatée entre 2017 et 2016 de – 15,77 % du fait qu'en 2018, la contribution au redressement des finances publiques (- 810 000 euros) n'est plus appliquée. Toutefois conformément à l'article L.2334-7-3 du CGCT, le prélèvement sur fiscalité opéré au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduit chaque année à compter de 2018. La perte financière devient définitive.

Par ailleurs, une part de la DGF est calculée en fonction de l'évolution de la population DGF ce qui représente en 2019 + 139 2310 euros, la population ayant augmenté de + 1 204 habitants par rapport à 2018 (population de référence au 1^{er} janvier). Un autre critère, l'écrêtement appliqué au titre de la richesse fiscale de la commune représente quant à lui -189 354 euros impacté par la baisse de notre potentiel fiscal.

b) Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSU.

L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction entre deux catégories démographiques : dont les communes de 10 000 habitants et plus, classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources.

Depuis la réforme de 2009, un dispositif de répartition de la DSU à « 2 étages » était en vigueur : les

communes classées, en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges, dans la première moitié des communes de cette catégorie démographique, soit les 483 premières communes, bénéficiaient d'une dotation égale à celle de N-1 majorée du taux d'inflation inscrit en loi de finances. De plus, les 250 premières communes de cette catégorie démographique bénéficiaient en sus de leur attribution de droit commun d'une « DSU cible »¹.

Les modalités de répartition ont été modifiées par la loi de finances pour 2017 principalement sur les points suivants :

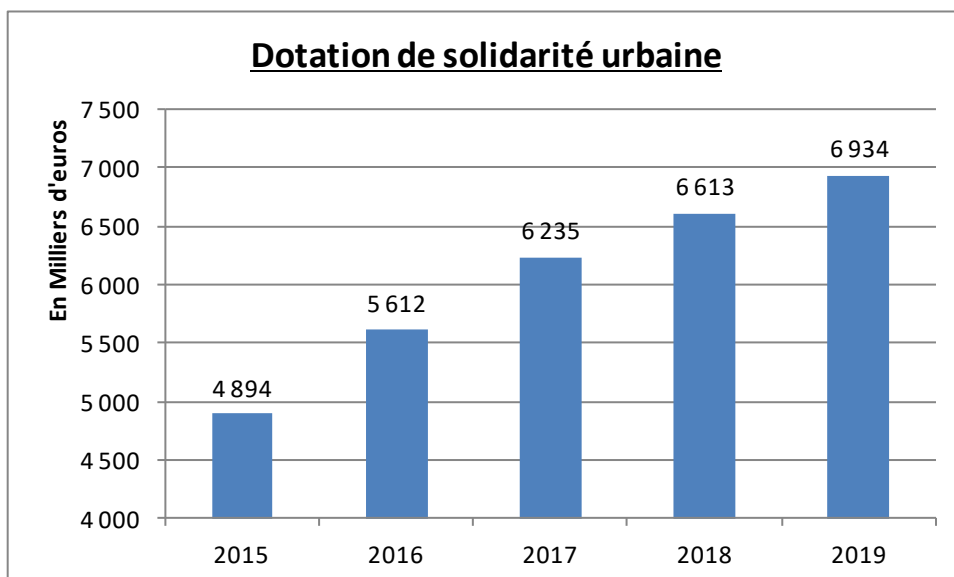
- Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant ;
- Les communes dont le potentiel financier par habitant est deux fois et demi supérieur au potentiel financier moyen de leur strate démographique ne peuvent pas être éligibles à la DSU.
- La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus seulement entre les communes éligibles à la DSU cible), en fonction de leur indice synthétique, de leur population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, de leur population résidant en ZFU, de leur effort fiscal et d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon le rang de classement. Ces dispositions permettent de concentrer la progression sur les communes les plus en difficulté.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont ainsi classées selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15 %, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30 %, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion des personnes couverts par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 25 %, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

La DSU perçue par la ville de Beauvais en 2019 s'élève à **6 934 352 euros** répartie entre une part de DSU dite spontanée de 6 612 987 euros et une part de progression de DSU de 321 365 euros. Cela représente une hausse de + 4,86% (+ 321 365 euros) par rapport à 2018.

¹ DSU-cible = Pop. DGF * Indice synthétique * Valeur du point * Coefficient de majoration

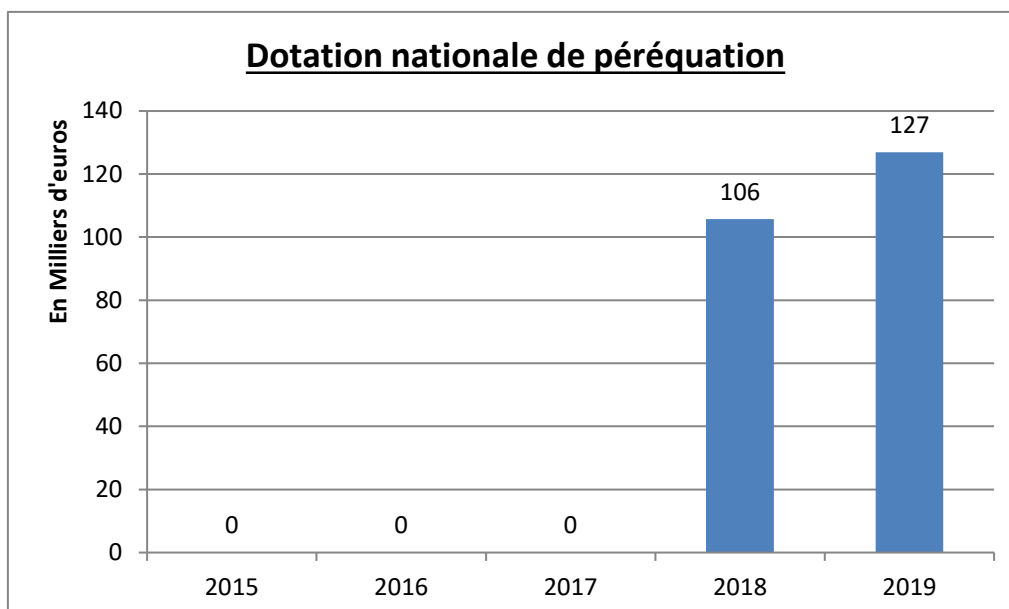


Cette hausse ne concerne que la part spontanée de DSU qui connaît une augmentation de + 378 377 euros ce qui s'explique principalement par l'augmentation du fonds DSU de + 5,26 % passant de 2 091 millions d'euros en 2017 à 2 201 millions d'euros en 2018 (+ 110 millions d'euros).

La part de progression de la DSU a quant à elle diminué de – 57 012 euros, impactée par la baisse de -41% de la valeur du point prise en compte dans son calcul.

c) Dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation est perçue depuis 2018.



La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Sont éligibles :

Les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Les communes de plus de 10 000 habitants qui répondent également aux deux conditions suivantes :

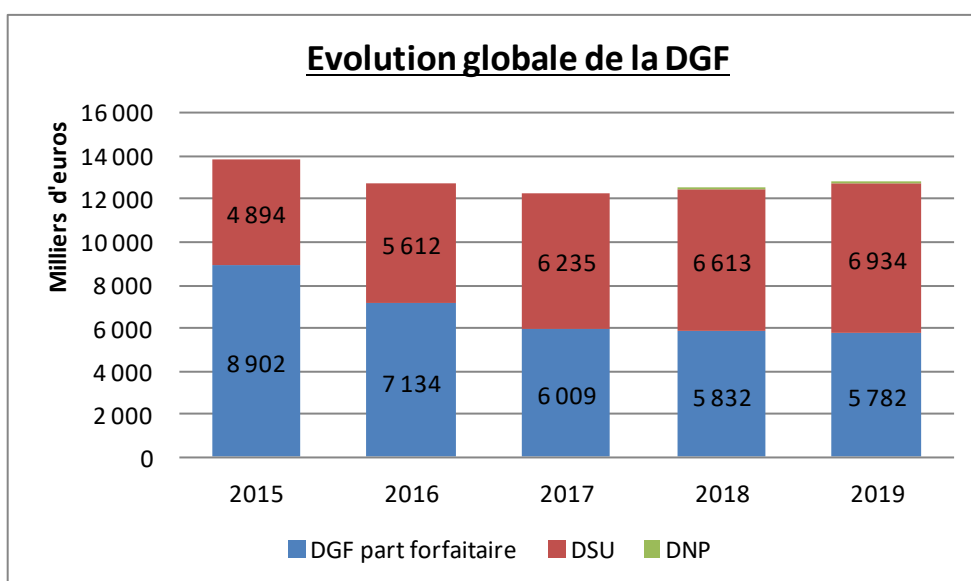
- avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 85% du potentiel financier du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à 85 % de la moyenne du groupe démographique correspondant.

Sont également éligibles les communes répondant à l'une des conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et un taux de cotisation foncière des entreprises égal en 2011 au taux plafond à savoir 50,84%. Ces communes bénéficient d'une attribution à taux plein ;
- avoir un potentiel financier par habitant supérieur au plus de 5 % à la moyenne du groupe démographique correspondant et un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen des communes du même groupe démographique et 85 % de cet effort fiscal moyen. Ainsi, l'assouplissement des conditions de droit commun ne concerne que la condition liée à l'effort fiscal. La condition relative au potentiel financier reste impérative. Dans cette seconde hypothèse dérogatoire, les communes éligibles à titre dérogatoire perçoivent une attribution réduite de moitié.

Situation de la DGF dans son ensemble :

Globalement, la dotation de fonctionnement de la commune constituée de la part forfaitaire, de la DSU et de dotation nationale de péréquation a évolué de + 2,33 % (292 387 euros) entre 2018 et 2019 (cf. graphique ci-dessous).

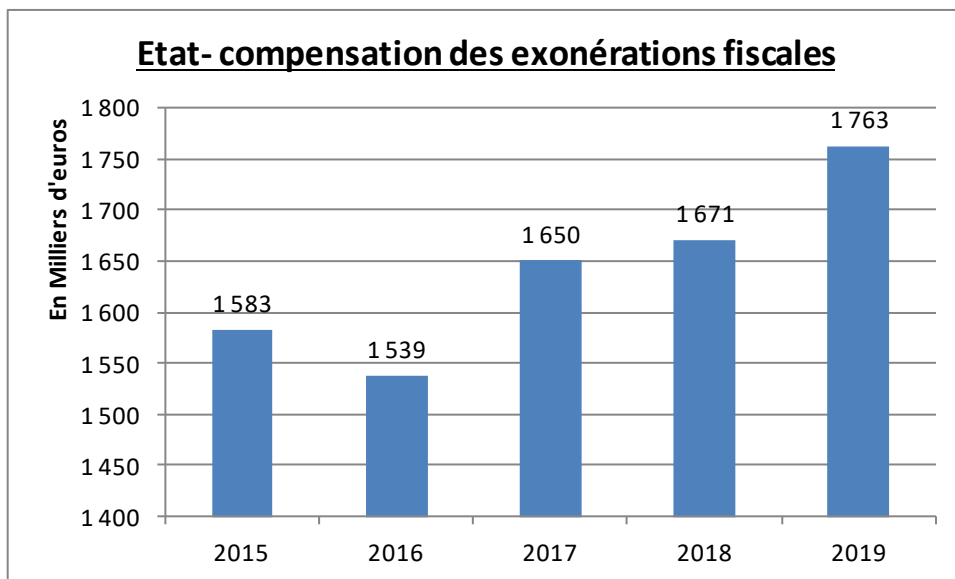


c) Participations divers organismes

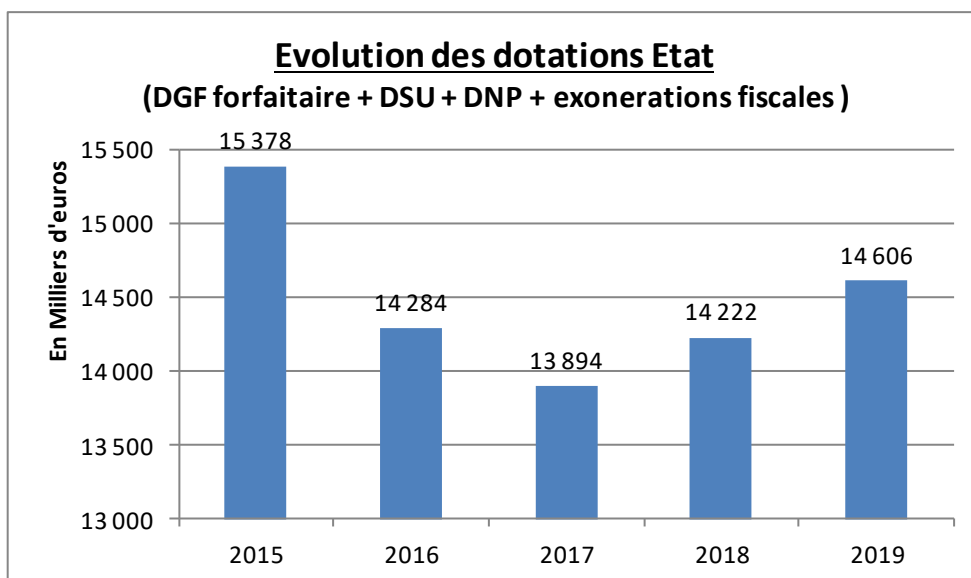
Les participations et subventions (744 à 7482 + 7484 à 7488) totalisent 3,86 millions d’euros en 2019 contre 3,77 millions en 2018, donc en augmentation de 93 mille euros (principalement versement et antécédents de remboursement du FCTVA sur certaines dépenses d’entretien du patrimoine communal)..

d) Les autres évolutions remarquables

Les compensations par l’Etat des exonérations accordées sur les impôts locaux (articles 7483) ont évolué de la manière suivante :



Globalement, l’évolution des dotations en provenance de l’Etat (DGF+exonérations fiscales) entre 2018 et 2019 est de + 383 mille euros (+ 2,7%).



3. Chapitre 70 – Produits des services

Ce chapitre totalise 5,23 millions d'euros en 2019 contre 5,83 millions en 2018, et enregistre un taux d'exécution de 92% en recul par comparaison à celui de 2018 (96%).

Les recettes de ce chapitre se décomposent ainsi :

Poste	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation	Variation
Culture /Pianoscope, Patrimoine..	27 388	21 327	24 480	3 153	14,8%
Sports/ Piscine Bellier	57 444	43 299	46 753	3 455	8,0%
Sports/ Transquar	18 690	18 671	18 122	-549	-2,9%
Sports/ Brisson (voir chap 752 en 2019)		10 000		-10 000	-100,0%
Sports/ autres	6 820	5 320	5 604	284	5,3%
Sports loisirs / Plan d'eau	86 706	108 452	82 704	-25 748	-23,7%
Sorts loisirs / animation (Emis, stages, patinoire..)	31 970	45 562	61 669	16 107	35,4%
Education loisirs / ALSH (& restau)	563 296	590 970	611 101	20 131	3,4%
Autres redevances loisirs (H2O, anim quartiers..)	4 299	3 558	0	-3 558	-100,0%
Social / creches	266 632	302 744	258 809	-43 934	-14,5%
Enseigt & periscolaire/ restauration	1 524 913	1 484 061	1 467 155	-16 906	-1,1%
Enseigt & periscolaire/ classes decouverte	18 825	35 140	22 326	-12 814	-36,5%
Stationnement *		199 099	196 476	-2 623	-1,3%
dont Stationnement brut hors part delegataire	<i>pm 487.991</i>	<i>pm 524.208</i>	<i>pm 492.909</i>		
Forfaits post stationnt FPS	0	207 451	306 452	99 001	47,7%
Rb Fourriere auto vehicules abandonnés	90 526	87 623	96 911	9 287	10,6%
Cimetieres (concessions,)	65 220	67 361	53 525	-13 836	-20,5%
Redevances archéologiques et fouilles	160 937	298 714	25 125	-273 589	-91,6%
Occup domaine public (contrats DSP)	126 931	130 411	129 138	-1 273	-1,0%
Mutualisation	1 831 163	1 768 058	1 602 943	-165 115	-9,3%
Particip budgets annexes aux frais adm générale	156 128	127 054	0	-127 054	-100,0%
Divers	343 891	277 200	221 340	-55 860	-20,2%
TOTAL	5 381 778	5 832 076	5 230 632	-601 443	-10,3%

* redevances stationnement imputées au chapitre73 avant 2018

4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « atténuation de charges » totalise 604 732 euros contre 650 473 euros en 2018. Ce chapitre, dont le taux de réalisation atteint 198% contre 158% en 2018, recouvre essentiellement des rectifications de paie, des remboursements de rémunérations ou charges en provenance de Gras Savoye (accidents ou maladies professionnelles, congés maternité, décès), de la CPAM (indemnités journalières), et de l'agence de services et de paiement ASP (contrats d'insertion).

Le chapitre 75 « autres charges de gestion courante » totalise 705 mille euros contre 857 mille euros en 2018. Ce chapitre comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles (391 mille euros contre 352 mille en 2018) et de redevances de concessions ou de fermiers tels EDF, GDF, SE60, OGF, Vediaud, etc , pour un total de 313 mille euros (contre 493 mille euros en 2018, baisse suite à un recalage des versements Pompes funebres en 2018, et fin des reversements SE60 en 2019)

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » qui totalise 332 mille euros contre 1,067 millions en 2018, enregistre principalement les produits des cessions d'immobilisations (32 mille euros en 2019 contre 1 million en 2018), quelques recettes sur exercices antérieurs (avoirs sur factures), et l'encaissement des participations du FC Chambly à reverser aux clubs locaux pour l'utilisation du stade Brisson.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » totalise 188 mille euros qui correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent une exécution à hauteur de 75 209 124 euros contre 76 165 811 euros en 2018 (soit -956 687 euros ou -1.26%), avec un taux d'exécution hors virement à la section d'investissement à hauteur de 94,76% contre 86,42% en 2018.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		Réalisations 2017	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	variation 2018/2019	variation en %
D E P E N S E S	011 Charges à caractère général	14 015 282	14 071 159	16 150 642	14 212 205	141 046	1,00%
	012 Charges de personnel	45 381 078	45 405 995	46 786 779	45 361 660	-44 335	-0,10%
	014 Atténuations de produits	0	920	7 000	1 683	763	82,94%
	65 Autres charges de gestion courante	9 608 587	9 677 139	9 641 782	9 462 606	-214 532	-2,22%
	66 Charges financières (y/c ICNE)	1 583 241	1 353 661	1 450 000	1 214 784	-138 877	-10,26%
	67 Charges Exceptionnelles	68 572	40 359	164 800	45 145	4 787	11,86%
	68 Dotations aux provisions (semi budgétaire)	35 842	0	80 000	0	0	
	023 Virement à la section d'investissement		0	12 491 402	0	0	
	042 opérations d'ordre de transfert entre section (ordre)	6 549 091	5 616 579	5 086 238	4 911 040	-705 539	-12,56%
	Total dépenses de fonctionnement :	77 241 693	76 165 811	91 858 643	75 209 124	-956 687	-1,26%

1. Contractualisation entre l'Etat et la Ville de Beauvais

Par délibération du 18/06/2018, la Ville s'est engagée à plafonner à +1.45% l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement sur 3 ans. Ainsi, le seuil à ne pas dépasser a été fixé par la Préfecture à 71.770.345 euros pour 2019.

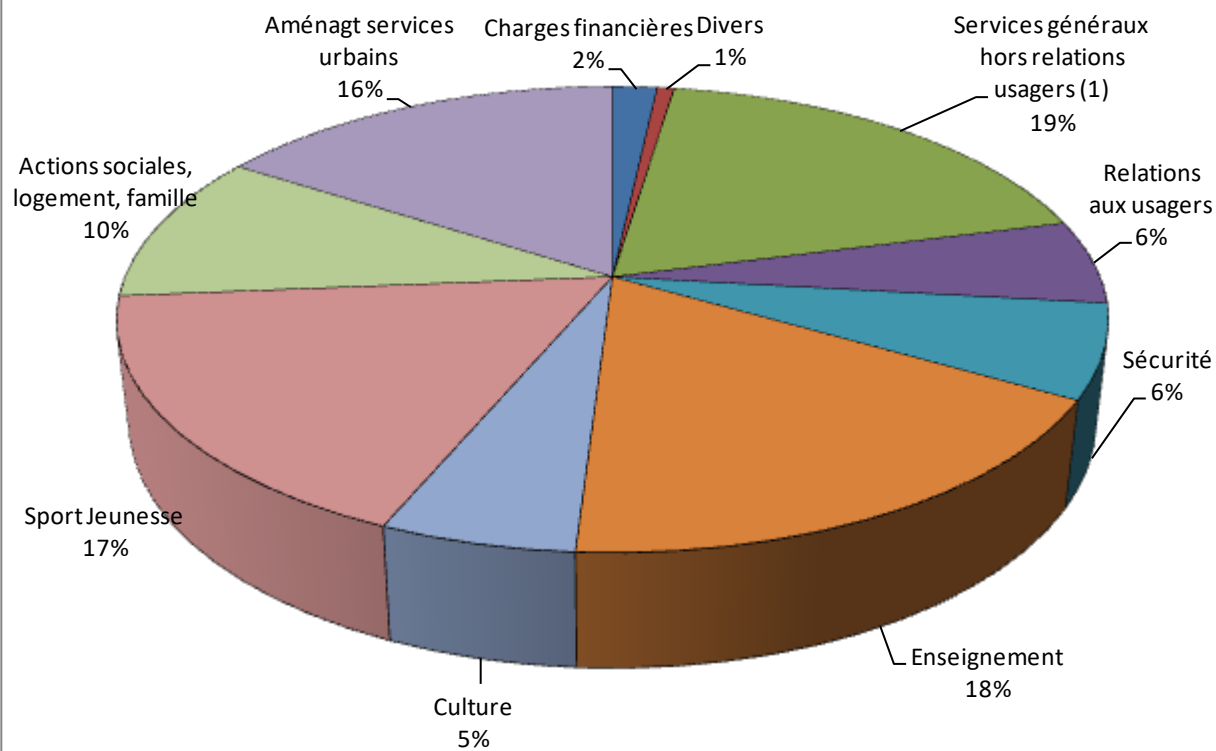
La base de calcul correspond aux dépenses réelles de fonctionnement, hors chapitre 014, diminuées du chapitre 013 et des provisions constituées dans l'année.

Sur cette donnée, le total des dépenses atteint par la Ville s'établit à la somme de 69.691.668 €, en léger recul de -0,29% par rapport à 2018. Ainsi, l'engagement de la Ville est pleinement respecté avec une marge de 2,078 millions d'euros par rapport au plafond contractualisé.

2. La répartition par fonction des dépenses de fonctionnement

Cette répartition par fonction permet de mesurer la part du budget de fonctionnement consacrée aux différents domaines d'activités assurées par la Ville :

Ventilation par fonction - Dépenses réelles de fonctionnement



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

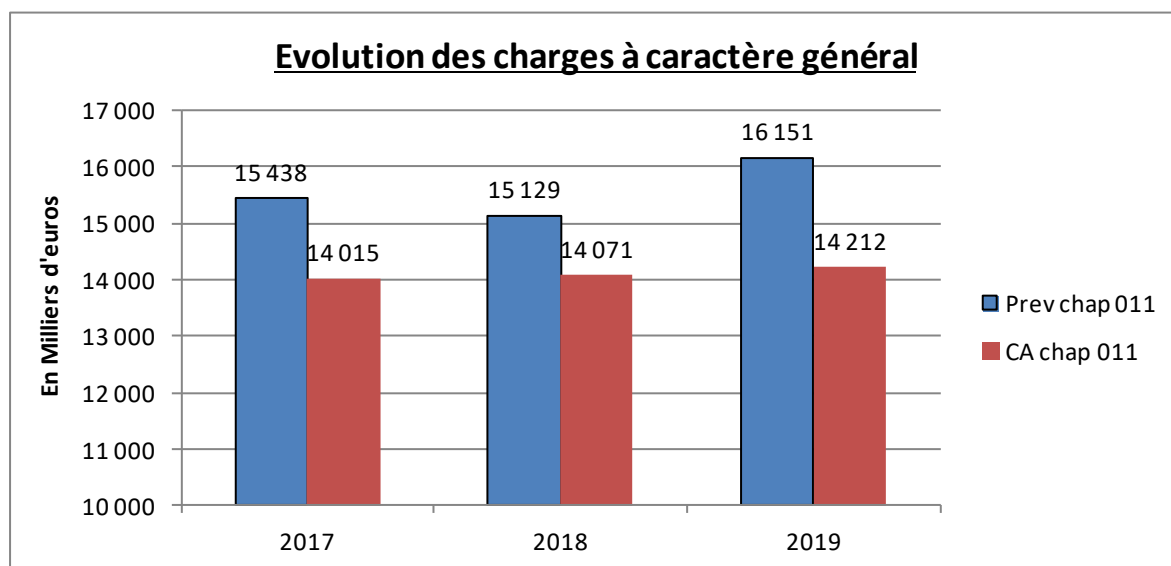
2. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 14,21 millions d'euros de réalisation contre 14,07 millions en 2018 soit :

- Une augmentation de 1% par rapport à 2018
- Un taux de réalisation de 88% contre 93% en 2018.

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation en valeur	Variation en %
Fluides, carburants	3 524 188	3 472 570	3 172 123	-300 447	-8,7%
Alimentation	1 396 784	1 353 435	1 430 513	77 078	5,7%
Fournitures	2 376 645	2 139 613	2 244 830	105 217	4,9%
Prestations de services	1 944 004	2 019 510	1 906 354	-113 156	-5,6%
Locations	965 555	925 924	1 139 909	213 985	23,1%
Entretien et maintenance	1 420 482	1 567 467	1 678 558	111 091	7,1%
Assurances	299 307	320 654	313 387	-7 266	-2,3%
Communication	413 493	425 372	478 473	53 101	12,5%
Transports	215 985	232 328	222 003	-10 325	-4,4%
Frais affranchissement et télécommunications	226 587	310 422	186 206	-124 216	-40,0%
Nettoyage des locaux	184 678	268 113	311 352	43 239	16,1%
Gardiennage sécurité	84 857	144 741	140 565	-4 175	-2,9%

La baisse (-300 mille euros) observée sur les fluides (eau, électricité, gaz) provient d'un retard de facturation qui fait actuellement l'objet d'un rattrapage sur 2020

Le poste locations augmente principalement en raison des fouilles archéologiques (location 178 mille euros), des fêtes de Noël et l'option d'une patinoire de glace (78 mille euros), et de la refacturation interne des dépenses du trophée de pétanque à l'Elispace (46 mille euros)

On pourra également relever une augmentation cette année des dépenses d'entretien des espaces verts et élagage (+67 mille euros), ainsi que des dépenses de contrats de maintenance (+120 mille euros répartis sur services Police municipale, services informatiques, et services techniques) partiellement compensées par des dépenses moindres d'entretien des bâtiments et réseaux .

Les autres postes évoluent sans indication majeure à relever.

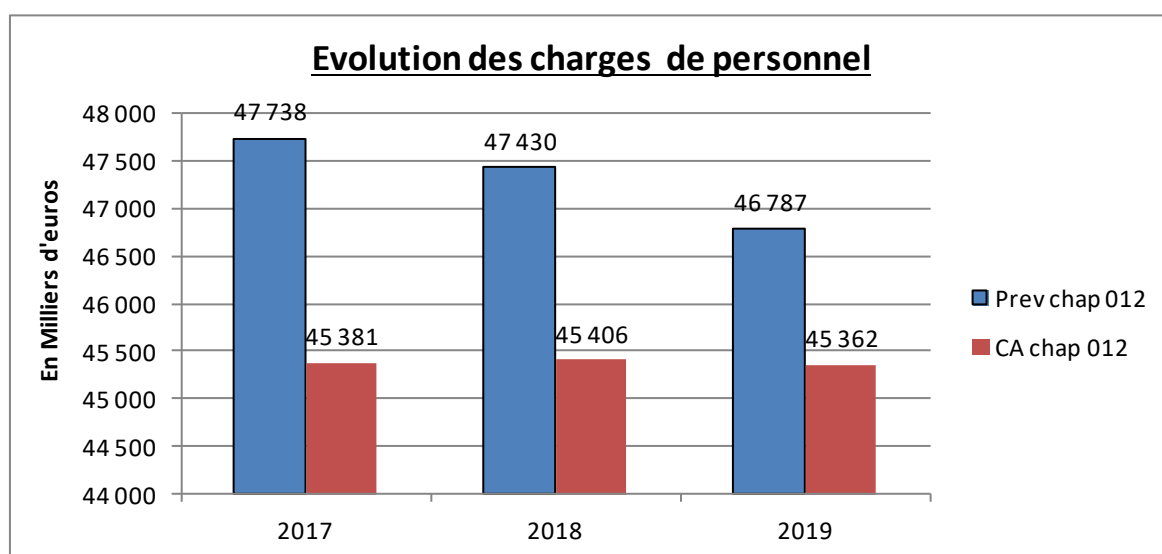
Globalement, le volume de dépenses de nos achats et charges externes (chapitre 011 hors impôts et taxes), représente 19,87% du budget de fonctionnement, à comparer avec la moyenne des communes de la même strate que Beauvais en 2018 qui est de 19,62%

(Source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> rubrique : les comptes individuels des communes)

b) Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 45,36 millions d’euros (chiffre quasi stable depuis 2017) avec un taux de réalisation de 97% (contre 94,6% en 2018) :

Ces dépenses ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation en valeur	Variation en %
Rembourst personnels mutualisés	3 300 894	3 432 279	3 126 412	-305 867	-8,9%
Impôts et taxes	653 811	618 062	634 137	16 075	2,6%
Rémunération titulaires	24 031 823	24 243 104	24 163 359	-79 745	-0,3%
Rémunération non titulaires dont emplois aidés, apprentis etc	5 395 394	5 329 415	5 567 644	238 229	4,5%
Cotisations sociales	11 573 740	11 338 278	11 438 291	100 013	0,9%

L'état du personnel au 31 décembre 2019 établi par la Direction des Ressources Humaines totalise 1.030 postes pourvus (tous budgets confondus), soit 14 postes de moins par rapport à la situation au 31 décembre 2018 (1.044 postes). Cette diminution comprend pour 6 postes la baisse du nombre des contrats aidés en 2019.

A noter dans ces chiffres un différentiel avec les annexes budgétaires dû au mode de comptabilisation des agents en temps partiel (par agent <-> par poste), des apprentis et des Parcours Emploi Compétences (ex CUI).

Le tableau qui suit synthétise la répartition des effectifs des principaux services municipaux au 31 décembre 2019 :

Pôles / Directions	effectif au 31/12/2019	%
Pôle Ressources	16	1,55%
Direction dont développement durable	16	1,55%
Pôle administration	167	16,21%
Police municipale et prévention sécurité	109	10,58%
Services à la population	39	3,79%
Autres	19	1,84%
Direction du cabinet, évènementiel et communication	41	3,98%
Cabinet	7	0,68%
Evenementiel, Relations publiques	24	2,33%
Communication	10	0,97%
Pôle aménagement	11	1,07%
politique de la ville et logement	11	1,07%
Pôle éducation, sports culture, tourisme	488	47,38%
culture, archéologie	26	2,52%
sports	77	7,48%
DEEJ, vie éducative, UPC	291	28,25%
coordinations petite enfance	57	5,53%
jeunesse, blog , centre sociaux	24	2,33%
Accueil, PAF	13	1,26%
Pôle technique opérationnel	300	29,13%
Architecture	56	5,44%
Environnement	2	0,19%
Espaces publics	54	5,24%
Parcs et jardins, propreté, et garage	168	16,31%
Autres	20	1,94%
Personnel mis à disposition ou détaches	7	0,68%
TOTAL	1030	100,00%

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges de personnel (mutualisation comprise) pèsent pour 64,5% du budget de fonctionnement alors que la moyenne de la strate s'établit à 60,9% (ratio légal no 7 page 31).(source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> « les collectivités locales en chiffres 2019 » CA2017).

Les statistiques éditées par la Direction générale des Finances publiques (source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> rubrique : les comptes des communes) mentionnent en 2018 pour Beauvais, un ratio de charges de personnel de 793€ par habitant et une moyenne de la strate établie à 813€ par habitant.

Ces chiffres indiquent pour Beauvais, d'une part un recours important à la régie directe pour la gestion des services rendus à la population, et d'autre part la maîtrise de la masse salariale.

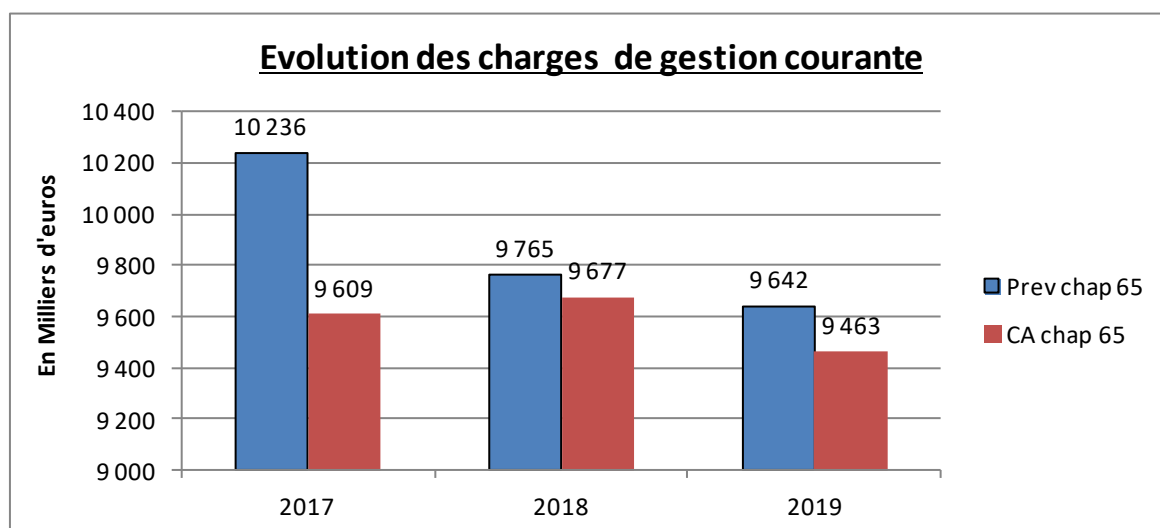
c) Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre enregistre pour un total de 1 683 euros les dégrèvements de taxe foncières pour jeunes agriculteurs et facturations de reversements de forfaits post stationnement.

d) Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise une réalisation à hauteur de 9 462 606 euros contre 9 677 139 euros en 2018 (soit une baisse de -2,22% par rapport à 2018) et présente un taux de réalisation de 98,1% (99,1% en 2018).

L'évolution de ces dépenses au cours des dernières années a été la suivante :



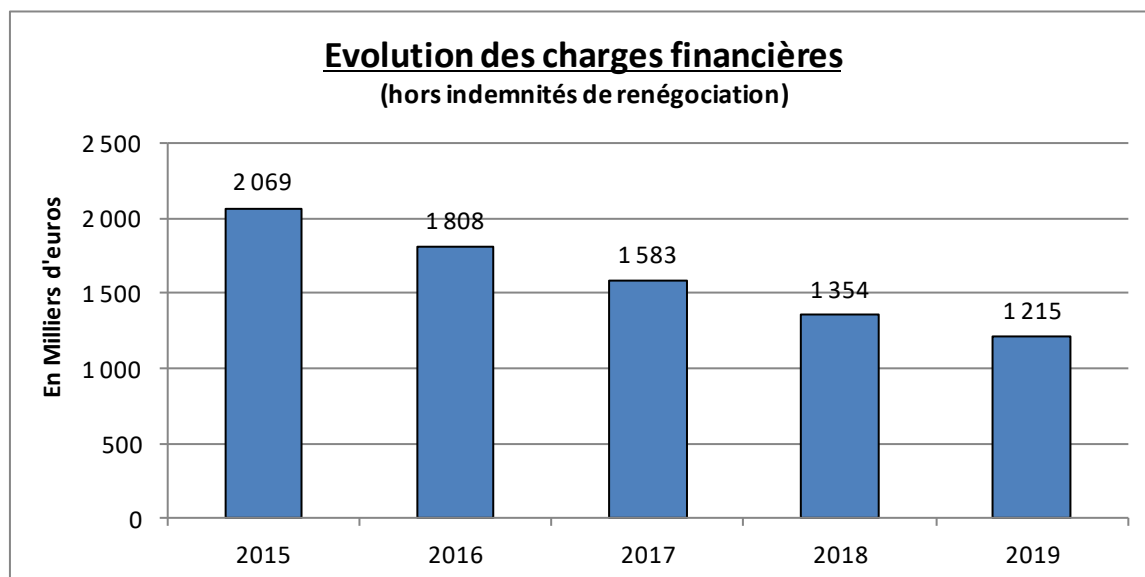
Les principaux postes budgétaires de ce chapitre sont les suivants :

Poste	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation en valeur	Variation en %
Redev utilisations logiciels, droits auteurs.	65 038	70 175	83 061	12 886	18,4%
Déficit & subventions budgets annexes (1)	1 798 968	1 321 774	1 055 057	-266 717	-20,2%
Indemnités et charges sociales élus	548 848	499 960	501 496	1 536	0,3%
Créances éteintes ou admises en non valeur	28 373	31 799	65 147	33 348	104,9%
Subvention CCAS	2 830 000	3 080 000	3 080 000	0	0,0%
Subventions aux associations	3 858 159	4 101 215	4 107 047	5 832	0,1%
Subventions écoles privées	422 147	520 543	498 460	-22 084	-4,2%

Les participations du budget principal au déficit des budgets annexes (subventions d'équilibre) ont été destinés aux budgets Agel (700 mille euros) et Elispace (363 mille euros)

e) Chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 1 214 784 euros, en diminution de – 138 876 euros (- 10,26 %) pour un taux de réalisation de 83,78 %. Les charges financières, à proprement parler (hors indemnités de renégociation d'emprunts), ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Cette baisse s'explique par la diminution du niveau de l'endettement de la Ville (cf. éléments du rapport ci-après avec un encours de la dette en diminution de -6,63 %).

A souligner qu'aucune indemnité de renégociation d'emprunts n'a été payée dans le cadre de réaménagements d'emprunts (compte 6688) dans le courant de l'année 2019.

Par comparaison avec les communes de strate démographique équivalente, les charges financières totalisent 1,62 % du budget de fonctionnement, contre 1,78 % en 2018, alors que la moyenne 2018 de la strate est de 3,03%, (source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> rubrique : les comptes des communes).

f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 68 enregistre les sommes provisionnées en prévision de futures dépenses (litiges, pertes d'actif...). Aucune provision n'a été enregistrée sur l'exercice 2019.

Pour mémoire, et bien que figurant dans le total des opérations réelles, les provisions semi-budgétaires ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie, et permettent de différer la prise en charge d'une dépense par la « reprise de la provision » au moment où le risque s'avère réellement.

III. La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2019 de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement à hauteur de 8 724 935,56 euros réparti de la manière suivante :

- - 7 607 918,95 euros au titre du résultat d'investissement cumulé 2019
- - 3 050 775,54 euros au titre du solde des restes à réaliser d'investissement 2019

A. Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 31 146 799,49 euros, soit 26,7% du total des recettes du compte administratif 2019 et se décomposent de la manière suivante :

	Recettes d'investissement	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	variation 2018/2019	variation en %
R E C E T T E S	13 Subventions d'investissement reçues	1 815 882	2 891 703	4 511 959	3 508 367	616 664	21,3%
	16 Emprunts et dettes assimilées	5 000 000	5 018 942	16 799 445	8 592 278	3 573 336	71,2%
	20 à 23 Recettes d'équipement	0	1 890	0	5 233	3 343	
	10 Dotations et fds propres	2 384 312	618 888	5 100 000	5 568 291	4 949 403	799,7%
	1068 Excédents de fonctionnt capitalisés	10 000 000	4 169 339	7 189 756	7 189 756	3 020 417	72,4%
	165 Dépôts et cautionnements reçus	9 148	19 453	17 010	21 834	2 381	12,2%
	27 Autres immobilisations financières	920 200	50 667	0	1 350 000	1 299 333	2564,5%
	45 Opérations pr le cpte de tiers	35 842	24 853	30 000	0	-24 853	-100,0%
	024 Produits des cessions (voir chap75)	0	0	553 096	0	0	
	021 Virement de la section de fonct.	0	0	12 491 402	0	0	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	6 549 091	5 616 579	5 686 238	4 911 040	-705 539	-12,6%
041 opérations patrimoniales	6 608	0		0	0	#DIV/0!	
	Total recettes d'investissement :	26 721 083	18 412 315	52 378 907	31 146 799	12 734 485	69,2%

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 12,76 millions d'euros en 2019 pour un taux de réalisation de 103,8%.

Ces recettes sont composées notamment de :

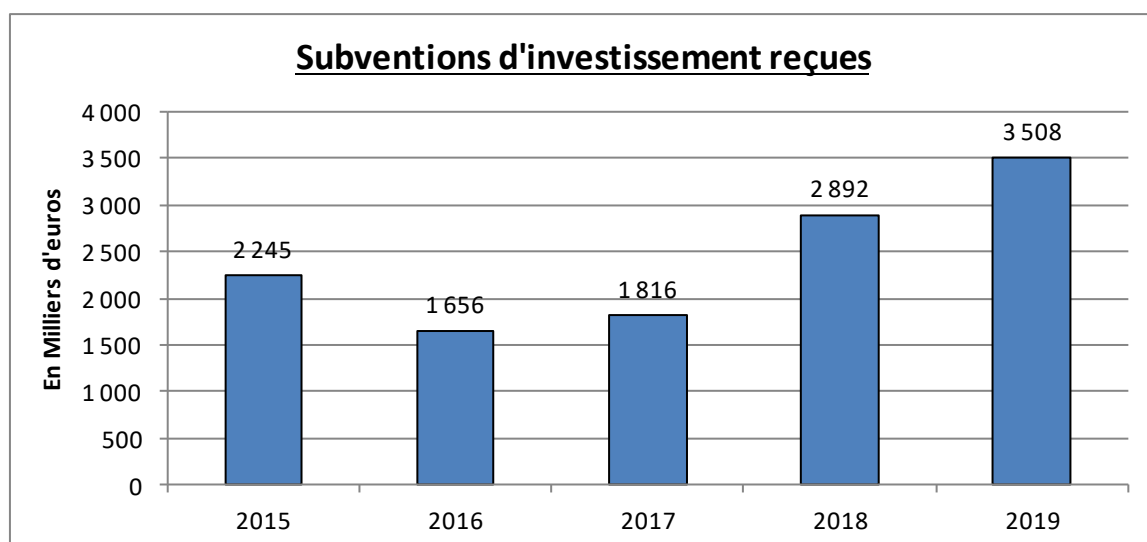
- 7,189 millions d'affectation partielle en investissement du résultat de fonctionnement 2018 telle que décidée par le conseil municipal lors de sa réunion du 20 juin 2019 ;
- 5,23 millions en provenance du FCTVA (2018 et 2019) et 340 mille euros de taxes d'urbanisme

2. Chapitre 13 – subventions d'investissement

Ce chapitre totalise 3,5 millions d'euros pour un taux de réalisation de 77,8%.

A noter que ce taux passe à 134% si l'on cumule le montant effectivement perçu en 2019, et les subventions restant à encaisser (2,5 millions d'euros /subventions justifiées par un arrêté de subvention pour un montant proportionnel aux travaux engagés)

L'historique de ces dernières années en matière de subventions reçues est le suivant :



Le niveau des subventions reçues est en lien avec celui des dépenses d'investissement.

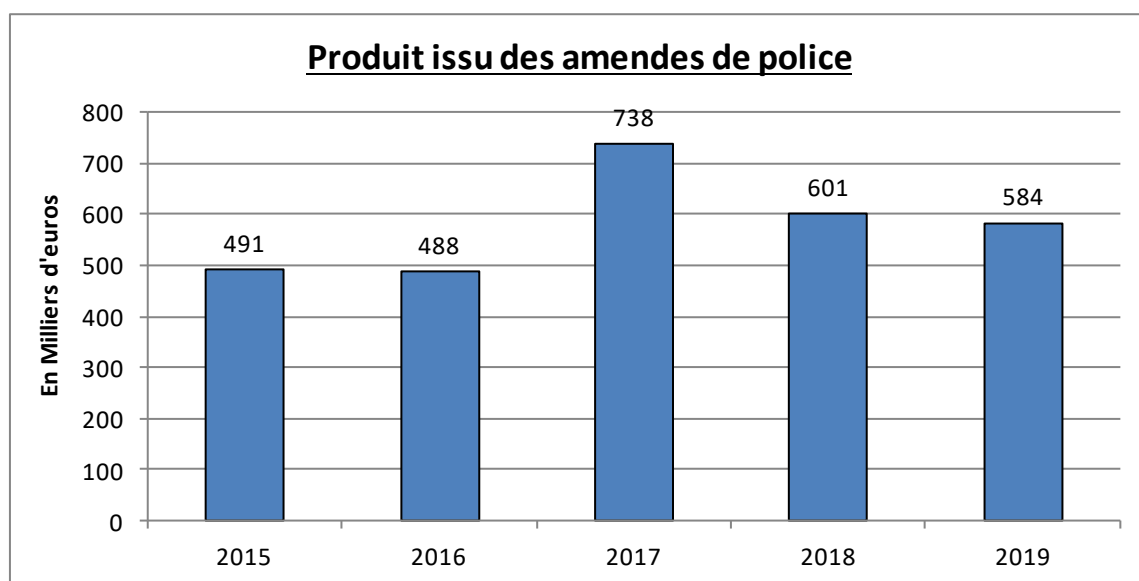
La répartition par « programme » des subventions d'investissement perçues en 2019 est la suivante :

Programmes	Montant 2019	%
Creche Lebesgue	671 751	19,1%
Amendes de police	583 607	16,6%
Stade Omet Terrain synthétique	560 501	16,0%
CPE Eclairage Public	333 832	9,5%
Abords Centre commercial Berry	230 476	6,6%
Quadrilatère	173 875	5,0%
Accueil de loisirs Les Lucioles	116 002	3,3%
City stade Morvan	96 184	2,7%
Ecole Kergomard	81 720	2,3%
Pôle solidarité	76 800	2,2%
Travaux Cours Scellier	67 880	1,9%
Divers travaux PAQ (Plan Actions Quartiers)	63 756	1,8%
Trvx Cité Léonidas Gourdain	63 600	1,8%
Renovation des Gymnases	63 010	1,8%
Vidéo protection	59 360	1,7%
Abords Centre Comm Champs Dolents	41 240	1,2%
Evenements climatiques Inondations 2016	37 440	1,1%
Terrain de futsal Parc Grenouillère	36 660	1,0%
Multi accueil St Lucien	27 201	0,8%
Parc Dassault	20 000	0,6%
Vehicules Police municipale	19 740	0,6%
Equipements Police municipale	18 230	0,5%
Grange de l'Ecospace	10 000	0,3%
Anneau de vitesse L Roger	10 000	0,3%

.../...

Programmes (suite)	Montant 2019	%
Eglise St Jacques (vitraux & verrière)	9 820	0,3%
Anc ecole F Buisson(locaux archives+archéo)	9 276	0,3%
Oeuvres d'art / Restauration	7 610	0,2%
Cimetière Tilloy	5 580	0,2%
Solde PRU St Jean	4 019	0,1%
Eglise Marissel	4 000	0,1%
Mobilier Equipement Petite enfance	5 198	0,1%
TOTAL >>	3 508 367	100,0%

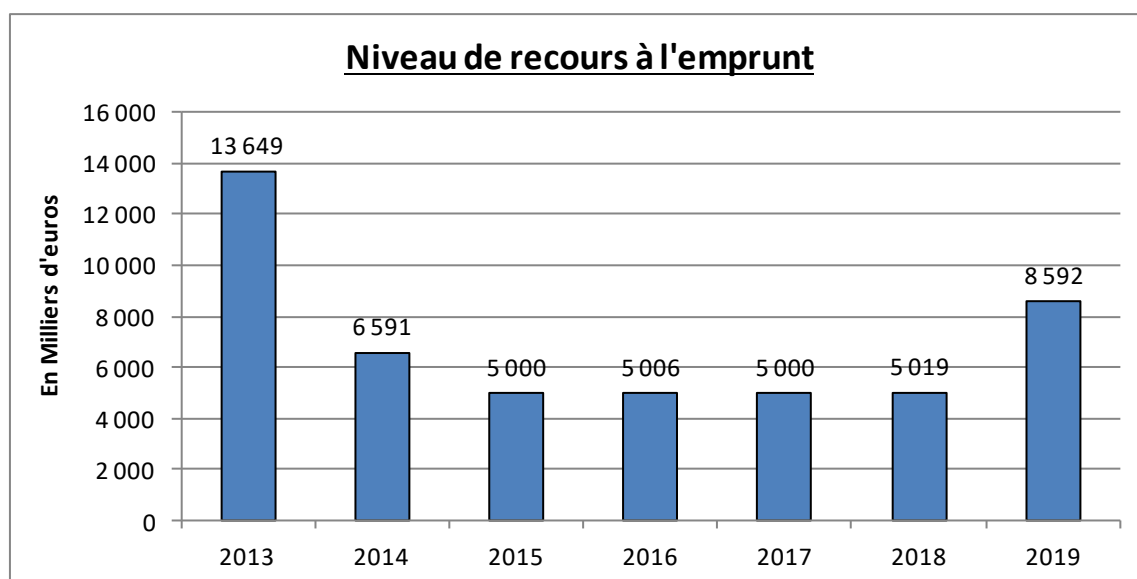
Les amendes de police (article 1342) intègrent ce chapitre budgétaire.



Cette enveloppe varie d'une année sur l'autre et fait l'objet d'une répartition entre collectivités bénéficiaires en fonction du nombre d'amendes à la circulation routière recensées l'année N-2 sur leur territoire, par rapport au nombre total atteint sur le plan national. Pour autant, le montant perçu chaque année n'est pas strictement proportionnel au nombre d'amendes puisque la loi de finances fixe le montant annuel du produit des amendes qui est rétrocédé aux collectivités locales. A noter qu'il s'agit de la dernière année où sont intégrées dans le calcul les contraventions de non paiement de stationnement car remplacées en 2018 par le forfait post stationnement encaissé directement en section de fonctionnement.

3. Chapitre 16 – emprunts et refinancement d'emprunts

Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :

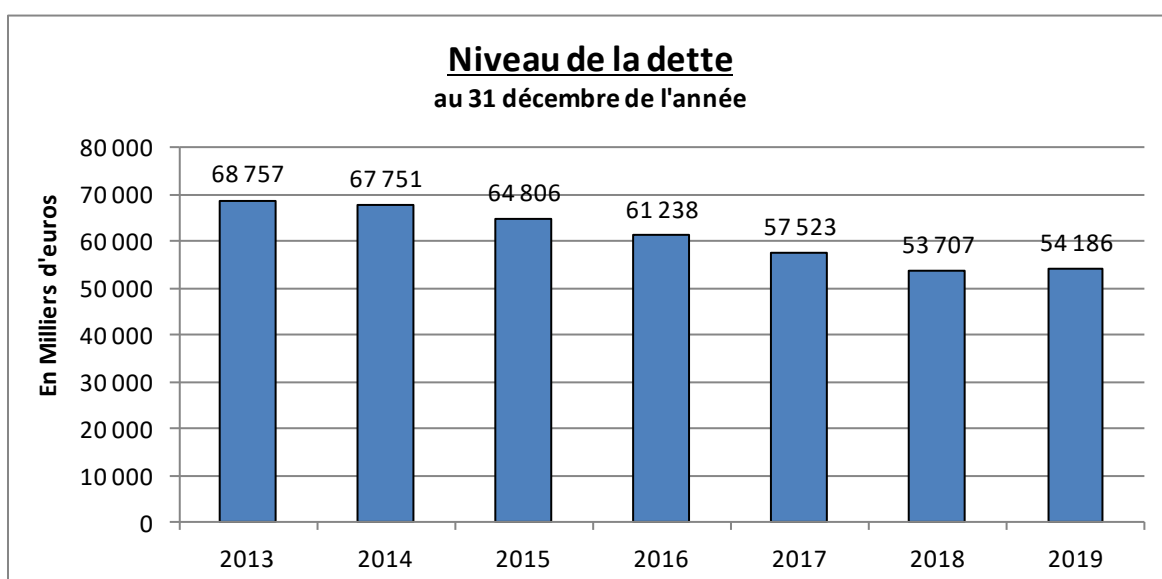


C'est donc un recours à l'emprunt qui s'élève à 8,59 millions d'euros en 2019 (contre 5 millions en 2018), soit une exécution à hauteur de 51,15 % par rapport aux attributions budgétaires.

Cette recette correspond pour 8,5 millions d'euros à des emprunts souscrits auprès du Crédit agricole et de la Banque postale, et pour 92 mille euros de prêts sans intérêt accordés par la Caisse d'allocations familiales pour financer des travaux dans nos accueils de loisirs .

Ainsi, la part des dépenses d'investissement financée par emprunt en 2018 atteint 27,26 % contre 19,97 % en 2018.

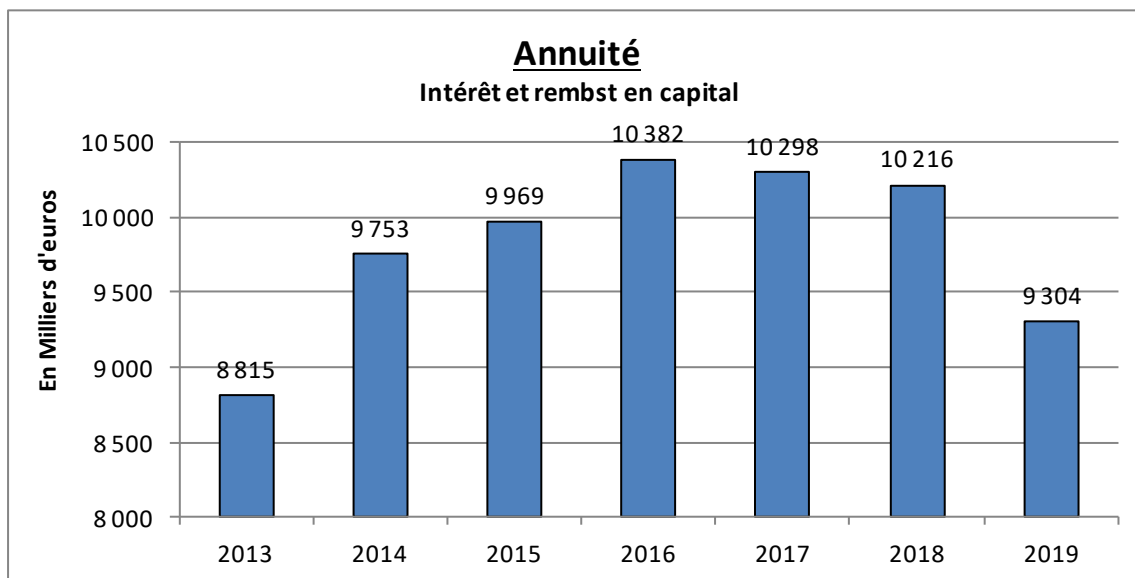
Compte tenu des remboursements en capital opérés sur la période, l'évolution du niveau de l'endettement a été la suivante :



L'encours de la dette fin 2019 atteint 54 185 901 euros, soit un niveau en légère augmentation par rapport à fin 2018 (+ 478 847 euros ou +0,89%), mais inférieur à 2017. A noter que les dépenses d'équipement ont augmenté de 43,93% par rapport à 2018.

L'encours de la dette ressort à Beauvais à 942 euros / habitant ⁽³⁾ alors que la moyenne de la strate est de 1.447 euros ⁽²⁾.

L'encours de la dette / recettes de fonctionnement ou taux d'endettement est de 63,5 % alors que la moyenne est de 92,9 % ⁽²⁾ : **la dette de la Ville de Beauvais comparativement au niveau de ses ressources est donc proportionnellement inférieure à celle de la moyenne nationale.**



Quant au niveau de l'annuité de la dette, elle représente 10,88 % des recettes de fonctionnement fin 2019, niveau en diminution par rapport à celui de 2018 qui était de 11,94 %.

⁽¹⁾ débits nets des comptes 66 + 163, 164 (sauf 16449), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682.

⁽²⁾ source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/> « les collectivités locales en chiffres 2019 » CA2017

⁽³⁾ population Insee au 1^{er} janvier 2019

Répartition de l'encours de la dette de la Ville de Beauvais selon la norme Gissler ⁽²⁾

Structure et indice sous jacent	Risque Gissler	Ville de Beauvais au 31/12								Moyenne de la strate ⁽¹⁾
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
1A	Taux non structurés et sans risque	91,1%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	96,0%
1B/2C	Produits à risque faible	8,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
1D/5E	Produits à risque élevé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%
6F	Produits hors Charte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Total	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,00%

⁽¹⁾ strate des communes et EPCI de 50.000 à 100.000 habitants – années 2018. Ces données moyennes de la strate sont issues de l'observatoire de Finance Active, strate qui totalise plus de 150 collectivités ou établissements, près de 8.000 contrats, et d'un encours total de 9 Mds€.

⁽²⁾ selon la classification des risques « Gissler » suivante :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euros	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

*Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque 6F.

4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les autres chapitres de recettes d'investissement sont les chapitres 20 à 23, 27, 45, 040 et 041.

- **chapitres 20 à 23** : avoirs sur factures ou régularisation de mandats émis sur exercice antérieur pour un total de 5232 euros.
- **chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre section »** : il totalise 4,911 millions d'euros et correspond aux dépenses de fonctionnement du chapitre 042. Il comprend notamment l'amortissement des biens d'investissement, les cessions d'immobilisations enregistrées aux comptes 192 et 21.
- **chapitre 041 « opérations patrimoniales »** : aucune opération d'ordre en 2019
- **chapitre 27 « autres immobilisations immobilières »** : Le budget annexe « Lotissement Agel » avait bénéficié à partir des années 2011 d'avances de financement sans intérêt de la part du budget principal, pour un total de 3,9 millions. Ce chapitre enregistre pour 2019 un premier remboursement d'un montant de 1,35 million d'euros .

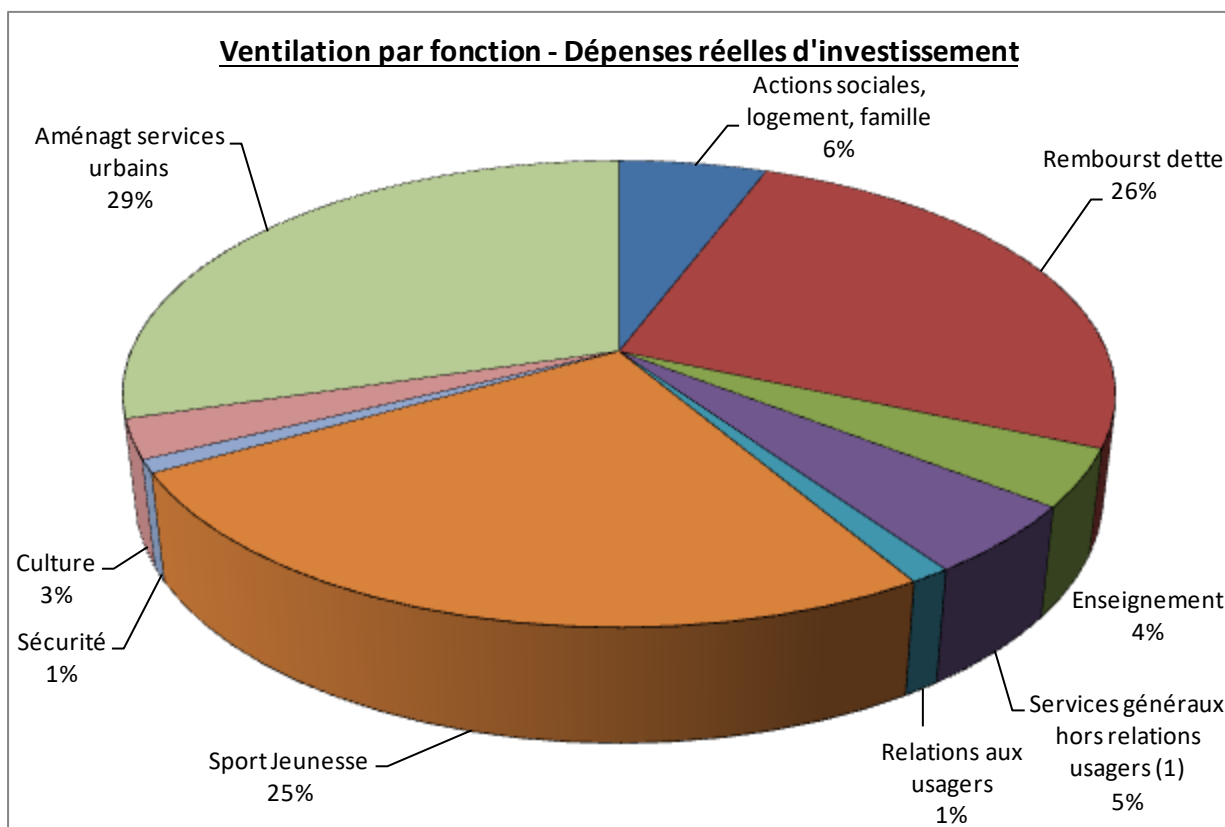
B. Les emplois d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors report des dépenses engagées (RàR), totalisent 31,52 millions d'euros contre 25,13 millions en 2018 et représentent 29,5% des dépenses totales de 2019.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		Réalisations 2017	Réalisations 2018	Prévisions 2019 ⁽¹⁾	Réalisations 2019	variation 2018/2019	variation en %
	10 Dotations, fonds divers et réserves	717 557	0	0	0	0	
	13 Remb subventions d'investissement	33 459		2 907	2 907	2 907	
D	16 Emprunts et dettes assimilées	8 721 279	8 867 902	8 530 215	8 110 227	-757 675	-8,5%
E	20 Immobilisations incorporelles	244 041	383 242	1 533 045	412 587	29 345	7,7%
P	204 Subventions d'équipement versées	127 736	356 872	101 109	48 154	-308 717	-86,5%
E	21 Immobilisations corporelles	6 528 438	10 068 864	18 108 662	11 087 520	1 018 656	10,1%
N	23 Constructions en cours	3 678 328	5 322 122	15 987 533	11 669 642	6 347 520	119,3%
S	26 Participations et créances		0	2 501	2 500	2 500	
E	27 Autres immob. financières	1 500 000	0	0	0	0	
S	45 Opérations pr le cpte de tiers	36 116	24 853	30 000	0	-24 853	-100,0%
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	74 305	105 231	850 000	188 247	83 016	78,9%
	041 opérations patrimoniales	6 608	0	0	0	0	
Total dépenses d'investissement :		21 667 866	25 129 084	45 145 972	31 521 784	6 392 699	25,4%

1. La répartition par fonction de nos dépenses d'investissement

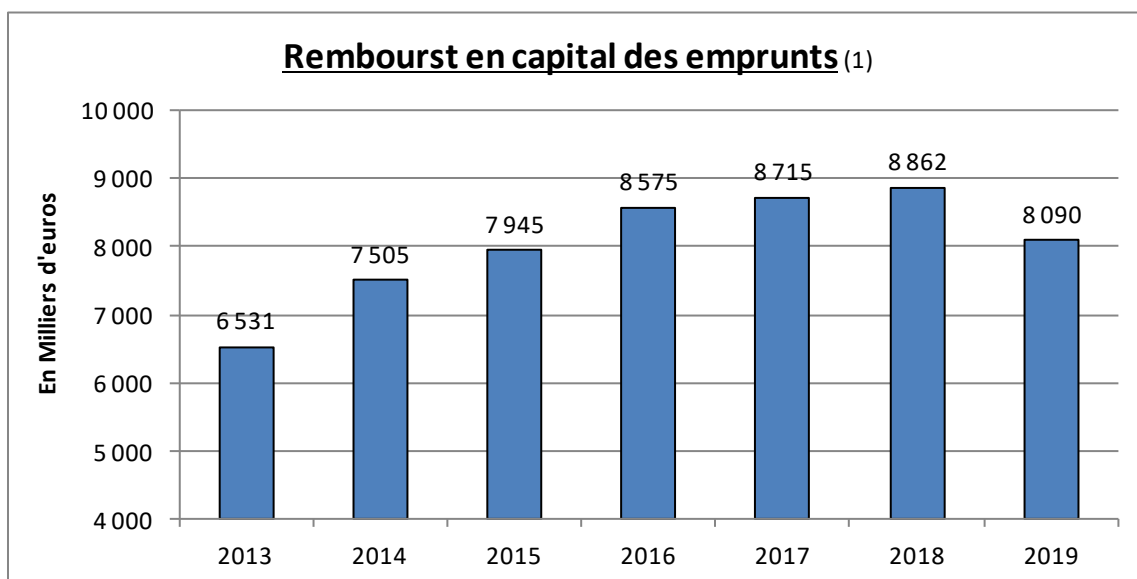


(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

2. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement

a) Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 8 110 226,81 euros et a été réalisé à hauteur de 95,1% et porte essentiellement sur des remboursements en capital d'emprunts qui ont varié ces dernières années de la manière suivante :

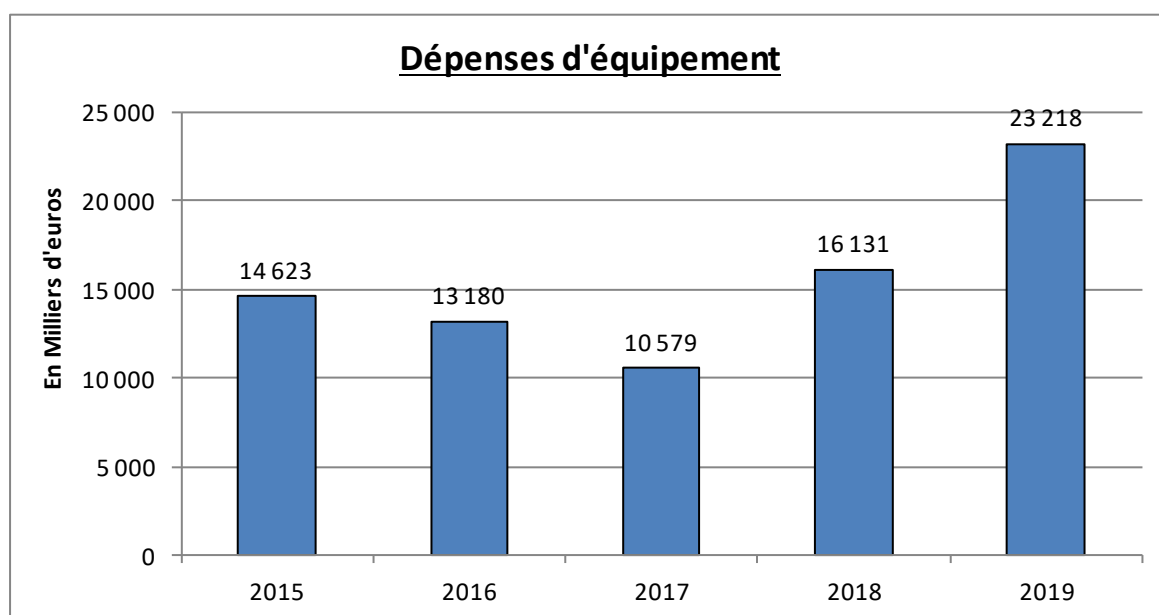


(1) la différence de 20 556,19 euros correspond à des dépôts et cautionnement versés.

Les remboursements en capital des emprunts courant 2019 ont été importants (**8 089 671 euros**) et contribuent au désendettement de la Ville. Ils sont à mettre en parallèle avec la souscription des nouveaux emprunts 2019 d'un montant de 8,592 millions d'euros, qui entraînent pour cette année une augmentation de la dette de la Ville de 503 mille euros (voir graphique niveau de la dette p25). A noter en corrélation l'augmentation de 7 millions des dépenses d'équipement telles que décrites ci après, par rapport à 2018.

b) Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et chapitre 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement d'une collectivité, hors opérations pour compte de tiers, et totalisent 23,2 millions d'euros en 2019 hors RaR (contre 16,1 millions en 2018) :



Les principales réalisations de l'année 2019 sont notamment les suivantes :

Programmes	Montant 2019
CPE Eclairage public	2 099 279,19
Voirie/ Revêtement voiries	1 896 325,98
Malice /Maison quartier St Lucien	1 704 071,71
Pôle solidarité	1 572 962,30
Stade Omet / Terrain synthétique	1 223 936,32
ALSH Les Lucioles	983 981,35
Contruction Local espaces verts St Jean	897 140,34
Acquisition de Vehicules	877 904,20
Stade Ladoumègue	792 314,94
Trvx Quadrilatère	567 077,28
Aménagements Stade Brisson	566 711,56
Patinoire Parc municipal	558 099,61
Voirie / Faubourg St Andre	494 338,69

Programmes	Montant 2019
Logiciels & Matériels informatiques divers	475 783,17
Aménagements Cité Gourdain	466 463,36
Trvx Maternelle Kergomar	405 550,33
CoeurVille/ rue 27 Juin	401 642,66
Extension Parc Dassault & amenagt	379 255,57
Voirie/ Trvx Trottoirs	334 753,97
Materiel technique, Outillage	328 272,33
Anneau de vitesse L Roger	324 503,64
Abords Centre commercial Berry	308 404,17
Rénovations Gymnases (Aubaud/Ambroise/Sand..)	304 232,35
Acquisition Equipements Services	294 664,11
Acquisitions foncières	258 043,98
Voirie/ Amenagts de Voirie	235 008,88
Rénovations diverses Ecoles	233 993,66
Voirie / rue Leon Bernard	232 159,87
Terrain de futsal Parc Grenouillère	196 025,40
Batiments Services municipaux / Gestion	192 797,44
Equipement Enfance & Vie Scolaire	177 295,87
Trvx batiments / sécurité	174 667,94
City stade Morvan	173 009,88
Ecole maternelle Michelet	157 583,95
Trvx espaces verts	139 183,05
Trvx Plan d'eau du Canada	131 905,73
Boucle locale	130 238,20
Aménagements Cours Scellier	125 686,67
Divers travaux PAQ (Plan Actions Quartiers)	123 373,16
Vidéo protection	119 424,67
Acquis matériel sportif	105 584,90
Trvx batiments ALSH	103 072,49
Trvx Logements Ville	100 943,57
Patrimoine /Trvx Eglises	100 423,72
Trvx et mobilier Qualité de vie au travail	87 722,46
Voirie/ Feux tri & Equipts voirie	86 644,30
Ecoles / Trvx et matériels tableaux interactifs & informatique	79 603,80
Voirie / Pistes cyclables	77 974,78
Voirie/ Sécurité routière	70 006,03
Extension Réseau Electricité	62 848,19
Voirie/ Jalonnement	61 167,62
Trvx & équipement Pôle médical	60 519,79
Batiments Services municipaux / Trvx Amenagt	59 310,19
Trvx Cimetières	123 758,72
Jeux pour enfants (ecoles et esp publics)	53 275,40
Voirie /Amenagt parking	49 281,12
Subvention Elispace	21 041,35
Autres	856 656,44
TOTAL >>	23 217 902

e) **Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement**

- le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement, soit 188 mille euros (amortissement des subventions d'équipement reçues).
- la chapitre 13 « subventions d'investissement » enregistre un reversement de 2 907 euros suite à un trop perçu sur subvention
- le chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations » comprend l'acquisition de titres du Syndicat d'Aménagement de l'Oise (SAO) pour 2 500 euros
- le chapitre 041 « opérations patrimoniales » et le chapitre 27 « autres immobilisations financières » n'enregistrent aucun mouvement cette année

3 Situation des autorisations de programme & crédits de paiement (AP/CP)

Voici la situation des AP/CP au 31/12/2019 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019 (BP+BS)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/18)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (BP+Reports+BS+VC)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2019	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
30	Dévolement de réseaux Quartier St Lucien	1 120 000,00 €		1 120 000,00 €	1 083 532,53 €	16 224,00 €	0,00 €	-terminé-
44	Cœur de Ville aménagement Place Jeanne Hachette	5 800 000,00 €		5 800 000,00 €	5 754 643,35 €	6 146,95 €	6 146,95 €	-terminé-
45	Cœur de Ville aménagement zone 30	1 055 000,00 €		1 055 000,00 €	648 332,02 €	8 964,00 €	8 964,00 €	-terminé-
46	Réhabilitation d'une crèche (trvx + equipt)	2 450 000,00 €		2 450 000,00 €	2 417 112,58 €	15 926,40 €	9 171,59 €	-terminé-
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)	3 300 000,00 €	50 000,00 €	3 350 000,00 €	1 344 336,32 €	1 922 664,32 €	1 702 977,60 €	302 686,08 €
48	Vestiaires stade P Omet	790 000,00 €	6 000,00 €	796 000,00 €	789 144,86 €	6 720,00 €	0,00 €	-terminé-
49	Plan de rénovation des ecoles	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	1 682 430,81 €	1 086 076,40 €	797 127,94 €	520 441,25 €
50	Plan de réhabilitation des gymnases	2 070 000,00 €		2 070 000,00 €	1 067 056,08 €	538 129,98 €	304 232,35 €	698 711,57 €
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement	1 560 000,00 €		1 560 000,00 €	139 190,02 €	1 116 128,17 €	1 087 053,84 €	333 756,14 €
52	Plan Lumière (renouvelt de l'éclairage public / contrat de performance énergétique)	8 850 000,00 €		8 850 000,00 €	5 670 269,48 €	2 396 178,60 €	2 099 279,19 €	1 080 451,33 €
53	Plan Maxi Voirie	6 900 000,00 €	1 000 000,00 €	7 900 000,00 €	4 304 052,37 €	3 537 001,89 €	3 241 868,51 €	354 079,12 €
54	Salle des Fêtes	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €	40 830,00 €	67 240,00 €	7 344,00 €	1 951 826,00 €
55	Local serv espaces verts Coteaux St Jean	800 000,00 €	300 000,00 €	1 100 000,00 €	75 127,39 €	963 805,03 €	897 140,34 €	127 732,27 €
56	Pôle solidarité	2 304 000,00 €	200 000,00 €	2 504 000,00 €	94 284,41 €	2 409 715,59 €	1 572 962,30 €	836 753,29 €
57	Cœur de Ville 2e tranche		14 200 000,00 €	14 200 000,00 €		700 000,00 €	415 322,66 €	13 784 677,34 €
58	Centre technique Municipal - renovation batiments		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		30 170,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
59	Quadrilatère trvx mise en conformité tranche 1		1 430 000,00 €	1 430 000,00 €		1 285 566,18 €	567 077,28 €	862 922,72 €
60	Abords Theatre et parking		2 050 000,00 €	2 050 000,00 €		305 000,00 €	1 620,00 €	2 048 380,00 €
61	Stade Omet -terrain synthétique		1 270 000,00 €	1 270 000,00 €		1 226 605,00 €	1 223 936,32 €	46 063,68 €
62	NPRU Ingenierie		1 750 000,00 €	1 750 000,00 €		247 170,00 €	0,00 €	1 750 000,00 €
63	Sonorisation stade Brisson		425 000,00 €	425 000,00 €		425 000,00 €	413 551,27 €	11 448,73 €
64	Pole Multi modal		400 000,00 €	400 000,00 €		55 501,00 €	2 500,45 €	397 499,55 €
Total >>>		41 999 000,00 €	24 581 000,00 €	66 580 000,00 €	25 110 342,22 €	18 365 933,51 €	14 358 276,59 €	26 607 429,07 €

IV. Ratios légaux définis à l'article R2313-1 du CGCT/ **Répartition sur 100 euros** du budget

Informations financières – ratios (1)		CA 2018	CA 2019	Moyennes de la strate (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 250	1 222	1349
2	Produit des impositions directes/population	684	681	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 515	1 482	1557
4	Dépenses d'équipement brut/population	280	403	296
5	Encours de dette/population	952	942	1447
6	DGF/population	221	223	214
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,4%	64,5%	60,9%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,9%	91,9%	95,5%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18,5%	27,2%	19,0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62,8%	63,5%	92,9%

(1) cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT.

(2) source : les collectivités locales en chiffres 2019 – CA 2017

REPARTITION SUR 100 EUROS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Fonctionnement+Investissement)

Dépenses	
Rappel CA 2018	CA 2019

Sécurité	
6,02 €	5,67 €

Culture	
5,27 €	5,43 €

Sport et jeunesse	
20,45 €	23,49 €

Actions sociales, logement, économie	
11,19 €	10,62 €

Recettes	
Rappel CA 2018	CA 2019

Impôts locaux et taxes diverses (2)	
44,84 €	40,96 €

Agglo du beauvaisis (3)	
20,23 €	18,18 €

Etat (4)	
17,74 €	21,44 €

Département	
1,00 €	0,85 €



Aménagements urbains	
22,16 €	23,98 €

Enseignement	
18,52 €	15,99 €

Relation aux usagers (1)	
5,07 €	5,21 €

Dette	
10,69 €	9,15 €

Créances	
0,00 €	0,00 €

Divers	
0,63 €	0,46 €

Région	
0,18 €	0,08 €

Autres subventions dont CAF	
3,18 €	3,60 €

Cessions foncières	
1,09 €	0,04 €

Usagers	
3,81 €	3,18 €

Emprunts	
5,33 €	8,23 €

Divers (5)	
2,59 €	3,44 €



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

(2) les impôts locaux comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, les taxes diverses, dont la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place, les droits de mutation etc.

(3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés

(4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat

(5) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

BUDGETS ANNEXES

Rappelons que le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, les comptes administratifs 2019 des budgets annexes ont été précédés par les votes des budgets primitifs 2019 (en date des 21/12/2018 et 22/03/2019), et de décisions modificatives (les 27/09/2019 et 22/11/2019).

A – Eau

1 – Les résultats 2019

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	402 802,44	465 304,13	868 106,57	0,00	868 106,57
Investissement	744 495,06	-822 542,61	-78 047,55	-22 707,68	-100 755,23
Total :	1 147 297,50	-357 238,48	790 059,02	-22 707,68	767 351,34

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2018 correspond aux résultats issus du compte administratif 2018 (résultats excédentaires sur les deux sections, sans affectation partielle du résultat en investissement)

Le résultat de clôture 2019 est excédentaire de 790 059,02 € compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 868 106,57 € et du besoin de financement de la section d'investissement de -78 047,55 €.

Compte tenu du besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-22 707,68 €), le résultat cumulé du budget eau dégage un excédent de 767 351,34 €. Ce résultat sera repris à la prochaine décision modificative.

2 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
70	70128	Autres redevances et taxes	956 597	1 000 000	1 178 904	118%	Produit de la surtaxe de l'eau
042	777	Quote part subvention d'investissement	9 501	7 150	7 097	99%	Amortissement des subventions d'équipement reçues.
-	-	Autres	0	0	0	-	-
-	-	Total :	966 098	1 007 150	1 186 001	118%	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
011	6287	Remboursement de frais	28 847	854	854	100%	Dépenses de mutualisation
012	6218	Remboursement de frais de personnel	32 241	36 059	40 529	112%	Mutualisation/ personnel de l'Assainissement mis à disposition pour l'Eau
012	-	Charges de personnel hors remboursement de personnel	58 765	72 711	68 130	94%	Rémunérations des personnels affectés à ce budget annexe.
66	-	Charges financières	79 518	91 000	78 566	86%	-
042	6811	Dotations aux amortissements	570 452	620 100	532 146	86%	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	810	589 228	471	0%	les prévisions intégraient 547K€ de prélèvement en faveur de la section d'investissement.
-	-	Total :	770 633	1 409 952	720 697	51%	-

3 - Section d'investissement

Ressources

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
10	1068	Autres réserves	328 848	0	0	#DIV/0!	Part affectée du résultat de fonctionnement en investissement
13	13111	Subvention Agence de l'eau		0	11 312	#DIV/0!	Subvention Agce de l'eau/ diagnostic source de Friancourt
16	1641	Emprunts	810 000	280 778	280 000	100%	Recours à l'emprunt
041		Op ordre Réseaux d'adduction d'eau	177 900	350 000	0	0%	Mouvement d'ordre lié aux encaissements du cpte 2762 TVA
27	2762	Créance transfert droits déduction TVA	177 900	350 000	0	0%	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA (285K€ reporté sur 2020)
040	28	Amortissement installation, matériel ...	570 452	620 100	532 146	86%	Amortissement des biens
-	-	Autres recettes d'investissement	0	547 552	0	0%	la prévision correspond au prélèvement en provenance de la section de fonct
	-	Total :	2 065 099	2 148 431	823 458	38%	-

(1) s'agissant **de l'encours de la dette du budget annexe de l'eau**, on peut souligner :

- qu'il atteint 5 240 302 euros en 2019 contre 5 412 733 euros en 2018 soit une évolution de -172 431 euros (-3,19%) qui s'obtient par différence entre le recours à un nouvel emprunt de 280 000 euros en 2019 et les remboursements effectués en cours d'année (- 452 431 euros).

- que 100% de l'encours est classé 1A sur l'échelle de Gissler, soit la classe la plus sécurisée : il s'agit donc d'emprunts non structurés et sans risque

Emplois (1)

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
16	-	Emprunts et dettes assimilés	483 254	482 000	452 431	94%	Remboursement du capital des emprunts souscrits.
23	2313	Construction	33 408	358 660	76 388	21%	Travaux sur réservoirs d'eau
23	2315	Installation	804 560	1 691 116	1 110 084	66%	Travaux de renforcement du réseau.
041	2762	Créances sur transfert droits à déduction de TVA	177 900	350 000	0	0%	Mouvement d'ordre pour le transfert des droits à déduction de TVA.
	-	Autres dépenses diverses	9 501	11 150	7 097	64%	dont l'essentiel correspond à l'amortissement des subventions d'investissement reçues.
	-	Total :	1 508 622	2 892 926	1 646 000	57%	

(1) hors reprise de résultats, ce qui explique l'écart entre les prévisions de ressources et d'emplois.

B – Régie Exploitation Elispace

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	43 735,21	5 475,58	49 210,79	-49 210,79	0,00
Total :	43 735,21	5 475,58	49 210,79	-49 210,79	0,00

⁽¹⁾ la reprise des résultats 2018 correspond aux résultats issus du compte administratif 2018.

Le résultat de clôture 2019 est de 49 210,79€ compte tenu d'un résultat nul de la section de fonctionnement et de l'excédent de financement de la section d'investissement de +49 210,79€. Le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (-49 210,79€) rend nul le résultat cumulé du budget Elispace.

2 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
70	7078	Autres marchandises	7 511	10 000	8 320	83%	Ventes cafétéria
70	70878	autres redevables	114 446	175 000	172 560	99%	Facturation frais annexes à la location
75	752	Revenus des immeubles	125 910	150 000	129 257	86%	Location de la salle
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	421 774	368 000	363 704	99%	Subvention en provenance du budget principal.
-	-	Autres recettes de fonctionnement diverses	12 256	19 861	20 017	101%	Divers + Amortissement des subventions d'investissement du budget principal
-	-	Total :	681 897	722 861	693 858	96%	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
011	-	Charges à caractère général	335 309	326 887	298 082	91%	Ensemble de dépenses contribuant à l'activité, tels prestations de service (15.858€), les fluides (94.357€), maintenance et réparations (37.400€), gardiennage (81.564€), frais de nettoyage des locaux (16.413€), etc
012	-	Charges de personnel	299 785	345 264	345 264	100%	Rémunérations des personnels affectés à cet équipement.
042	6811	Dot. Amortissement	46 803	50 510	50 510	100%	Amortissement des biens
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	0	200	2	1%	-
-	-	Total :	681 897	722 861	693 858	96%	

3 - Section d'investissement

Ressources (1)

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
10	1068	Excédent de fct. Capitalisés	0	0	0	-	Absence d'affectation du résultat de fonctionnement en investissement.
13	13141	Subv. équipement collectivité rattachement	38 229	65 000	21 041	32%	subvention en provenance du budget principal
-	-	Autres recettes d'investissement	46 803	50 510	50 510	100%	dotations aux amortissements des biens renouvelables.
	-	Total :	85 032	115 510	71 551	62%	-

Emplois (1)

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
20-23	-	Dépenses d'équipement brut	84 029	139 384	46 215	33%	Renouvellement matériels, mobilier et travaux .
	-	Autres dépenses d'investissement	12 256	19 861	19 861	100%	Amortissement des subventions en provenance du budget principal
	-	Total :	96 285	159 245	66 076	41%	

(1) hors reprise de résultats, ce qui explique l'écart entre les prévisions de ressources et d'emplois.

C – Lotissement Longue Haie

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités dans le présent rapport de présentation.

1 – Les résultats 2018

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	131 928,73	0,44	131 929,17	0,00	131 929,17
Investissement	-83 582,57	0,00	-83 582,57	0,00	-83 582,57
Total :	48 346,16	0,44	48 346,60	0,00	48 346,60

Le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 48 346,60€ compte tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 131 929,17€ et un besoin de financement de la section d'investissement de -83 582,57€. Le résultat cumulé de ce budget annexe est excédentaire de 48 346,60€ en l'absence de restes à réaliser.

2 - Section de fonctionnement

Recettes (1)

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	455 280	0			Aucune vente réalisée cette année
-	-	Autres	0	0	0		0,44€ arrondi de TVA
	-	Total :	455 280	0	0	0%	

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
011	6045 /605	Achat de matériel et travaux	448	48 346	0	0%	Travaux d'aménagement
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	0	0	0	-	-
-	-	Total :	448	48 346	0	0%	-

⁽¹⁾ dépenses réelles uniquement : les mouvements d'ordre neutralisent le déséquilibre de la section de fonctionnement qui est « reporté » sur la section d'investissement pour mouvementer les stocks.

3 - Section d'investissement

Aucune prévision ni réalisation en mouvement réel sur cette section

4 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage un excédent de **+620 mille euros** correspondant au résultat de clôture 2019 de +48 mille euros, majoré des ventes de terrains à venir de +622 mille euros (1 lot zone habitat et 4 lots zone économique) et diminué de travaux de finition estimés à 50 mille euros.

E – Lotissement Agel

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités dans le présent rapport de présentation.

1 – Les résultats 2019

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	700 000,00	-700 000,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-39 996,29	50 000,00	10 003,71	0,00	10 003,71
Total :	660 003,71	-650 000,00	10 003,71	0,00	10 003,71

Le résultat de clôture 2019 est excédentaire de +10 003,71 € compte tenu d'un résultat nul de la section de fonctionnement et de l'excédent de financement de la section d'investissement de +10 003,71 €.

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
75	7552	Prise en charge déficit des budgets annexes	700 000	700 000	700 000	-	subvention du budget principal (délibération 19/12/2019)
-	-	Ventes de terrain	1	0	0	-	pas de vente en 2019
-	-	Total :	700 001	700 000	700 000	-	-

Dépenses ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
011	608	Frais accessoires	0	10 000	0	0%	Aucune dépense en 2019
-	-	Autres dépenses de fct diverses	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	10 000	0	0%	-

(1) dépenses réelles uniquement : les mouvements d'ordre neutralisent le déséquilibre de la section de fonctionnement qui est « reporté » sur la section d'investissement pour mouvementer les stocks.

3 - Section d'investissement

Ressources ⁽¹⁾

Pas d'exécution

Emplois

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
16	168741	Emprunts et dettes assimilées	0	1 350 004	1 350 000	-	Rembrst partiel des avances du budget principal
-	-	Autres	0	0	0	-	-
-	-	Total :	0	1 350 004	1 350 000	-	

L'encours de la dette du budget annexe Agel : Le budget Agel a bénéficié pour 3.9 millions d'euros, d'avance du budget principal (2,5 millions d'euros en 2011, 650 mille euros en 2015 et 750 mille euros en 2016) visant à combler le besoin de financement du budget annexe. Il s'agit d'un prêt sans intérêts, à rembourser au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des parcelles aménagées ou des versements des subventions d'équilibre par ce même budget.

Compte tenu du remboursement de 1,35 millions effectué en 2019, le capital restant à rembourser au 31 décembre 2019 s'élève à 2,55 millions d'euros

4 – Bilan de zone

Le bilan prévisionnel de cette zone dégage à ce jour un **déficit de -2,55 millions d'euros** (hors subvention prévue au BP2020) correspondant au résultat de clôture 2019 de +10 mille euros, du produit de la vente des terrains restant à commercialiser (cédées à l'euro symbolique), et diminués du remboursement des avances de financement du budget principal de 2,55 millions d'euros et de dépenses annexes de 10 mille euros.

F – Lotissement PA Tilloy

Tout comme pour l'ensemble des budgets de zone, seuls les mouvements réels sont explicités.

Il est rappelé que cette zone à vocation économique a été transférée en 2018 à l'agglomération du Beauvaisis compte tenu du changement législatif intervenu avec la loi NOTRe.

Les écritures enregistrées en 2019 permettent de clôturer définitivement ce budget côté Ville. Ainsi ont été réalisés le transfert à l'agglomération des derniers terrains en cours de commercialisation, et la couverture du déficit de l'opération par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal.

1 – Les résultats 2019

Section	Reprise résultats 2018 (1)	Résultat d'exécution 2019	Résultats de clôture 2019 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	-790 168,16	790 168,16	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total :	-790 168,16	790 168,16	0,00	0,00	0,00

Le résultat de clôture 2019 est nul et permet de clôturer ce budget (délibération du 22 mars 2019).

2 - Section de fonctionnement

Recettes ⁽¹⁾

Chap.	Article	Libellé	Rappel CA 2018	Prévisions 2019 ⁽¹⁾	Réalisé 2019	Taux réal.	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	0	598 815	598 815	100%	Transfert des terrains à l'Agglo finalisé en 2019 (délibération du 22/03/2019)
75	7552	Prise en charge déficit des budg annexes	0	191 553	191 353	-	Subvention d'équilibre du budget principal
-	-	Total :	0	790 168	790 168	100%	-

Dépenses ⁽¹⁾

Pas d'exécution en dépenses de fonctionnement ni en section d'investissement.

RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats 2019 (arrondis à l'euro le plus proche) consolidés du budget principal et des budgets annexes s'établissent donc ainsi :

	Reprise des résultats 2018	Recettes exercice 2019	Dépenses exercice 2019	Résultat exécution 2019	Résultat de clôture 2019	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2019
Fonctionnement :							
Budget Principal	9 091 537,01	85 501 217,27	75 209 124,23	10 292 093,04	19 383 630,05	0,00	19 383 630,05
Eau	402 802,44	1 186 000,64	720 696,51	465 304,13	868 106,57	0,00	868 106,57
Elispace	0,00	693 858,31	693 858,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Lotissement longue haie	131 928,73	0,44	0,00	0,44	131 929,17	0,00	131 929,17
Lotissement Agel	700 000,00	700 000,00	1 400 000,00	-700 000,00	0,00	0,00	0,00
Lotissement PA Tilloy	-790 168,16	790 168,16	0,00	790 168,16	0,00	0,00	0,00
Total fonctionnement :	9 536 100,02	88 871 244,82	78 023 679,05	10 847 565,77	20 383 665,79	0,00	20 383 665,79
Investissement :							
Budget Principal	-7 232 934,91	31 146 799,49	31 521 783,53	-374 984,04	-7 607 918,95	-3 050 775,54	-10 658 694,49
Eau	744 495,06	823 457,84	1 646 000,45	-822 542,61	-78 047,55	-22 707,68	-100 755,23
Elispace	43 735,21	71 551,35	66 075,77	5 475,58	49 210,79	-49 210,79	0,00
Lotissement longue haie	-83 582,57	0,00	0,00	0,00	-83 582,57	0,00	-83 582,57
Lotissement Agel	-39 996,29	1 400 000,00	1 350 000,00	50 000,00	10 003,71	0,00	10 003,71
Lotissement PA Tilloy	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Investissement :	-6 568 283,50	33 441 808,68	34 583 859,75	-1 142 051,07	-7 710 334,57	-3 122 694,01	-10 833 028,58
Cumul Fct. et Inv. :							
Budget Principal	1 858 602,10	116 648 016,76	106 730 907,76	9 917 109,00	11 775 711,10	-3 050 775,54	8 724 935,56
Eau	1 147 297,50	2 009 458,48	2 366 696,96	-357 238,48	790 059,02	-22 707,68	767 351,34
Elispace	43 735,21	765 409,66	759 934,08	5 475,58	49 210,79	-49 210,79	0,00
Lotissement longue haie	48 346,16	0,44	0,00	0,44	48 346,60	0,00	48 346,60
Lotissement Agel	660 003,71	2 100 000,00	2 750 000,00	-650 000,00	10 003,71	0,00	10 003,71
Lotissement PA Tilloy	-790 168,16	790 168,16	0,00	790 168,16	0,00	0,00	0,00
Total Général :	2 967 816,52	122 313 053,50	112 607 538,80	9 705 514,70	12 673 331,22	-3 122 694,01	9 550 637,21

NB : le résultat de clôture au 31/12/2019 pour l'ensemble des budgets est excédentaire de +12,67 millions d'euros en raison des résultats excédentaires des budgets principal (+11,77 millions), Eau (790 mille euros), Elispace (49 mille euros), Longue haie (48 mille euros) et Agel (10 mille euros) .